

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4249 du Vendredi 27 Septembre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

. Assemblée générale extraordinaire

. La FIFA à Brazzaville pour déminer la crise

(PP. 5 et 15)

RENTREE LITTERAIRE DU CONGO

Lire un livre est un droit

(P.3)

RETRAITE SPIRITUELLE DU RENOUVEAU CHARISMATIQUE DU CONGO

Pour un nouveau départ



Une vue des participants

(P.9)

EDUCATION

Révision de l'accord cadre entre le Gouvernement et l'APEEC



Pendant la réunion (P.13)

EDITORIAL

« Allons seulement ! »

7 JOURS DE CHAINES EN PLUS TOUT DE SUITE !



REASONNEZ-VOUS AVANT LA COUPURE DE VOS CHAINES ET PROFITEZ INSTANTANÉMENT D'UNE SEMAINE DE CHAINES EN PLUS.

92 92
CANAL+ CONGO

CANAL+



Cabinet conseils – Comptabilité – Audit – Contrôle de gestion et Formation.

INSERTION LEGALE

« ONM LOGISTICS SOLUTIONS CONGO » S.A.R.L

Société à responsabilité limitée pluripersonnelle

Capital social de Francs CFA : Un million (1.000.000)

RCCM : CG-PNR-01-2024-B12-00171

Siège social : Pointe-Noire, 94 Avenue Tchicaya U'tamsi, vers le centre culturel Taty Loutard Pointe-Noire, République du Congo

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 22 Août 2024, enregistré en date à Pointe-Noire, du 26 Août 2024, folio 158/10, N°6390, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle (SARL);

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Le transport de personnes et de biens par voies routière, fluviale, ferroviaire, maritime et aérienne;
- Le transport urbain, périurbain et interurbain;
- Le transport messagerie, scolaire, médical, ainsi que le transport de produits et d'équipements médicaux;
- Le transport de marchandises en transit national, intracommunautaire et international;
- Le transport des produits pétroliers, explosifs à caractères miniers et bois;
- La logistique, livraison des colis, et l'entreposage des marchandises;
- Location et mise à disposition des véhicules avec ou sans chauffeurs;
- Le déménagement tant sur le territoire national qu'international (comprenant notamment le dépotage, le retrait ou l'expédition des biens des tiers auprès des opérateurs et/ou autorités routières, fluviales, ferroviaires, maritimes ou aériennes);
- Le courtage et la représentation des sociétés

étrangères ou locales ayant un objet similaire; • Le prise de participation dans toute société existante ou à créer.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes;

DENOMINATION: «ONM LOGISTICS SOLUTIONS CONGO» S.A.R.L.;

SIGLE: « LSC » S.A.R.L.;

SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, 94 Avenue Tchicaya U'tamsi, Mpita, vers le centre culturel Taty Loutard, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE: Madame ONDAYE MOUELENGA Bertina est nommée en qualité de gérante de la société, pour une durée de quatre ans et jusqu'à décision contraire des associés ;

DEPOT LEGAL: Greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 28 Août 2024, sous le numéro CG-PNR-01-2024-B-00674.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Septembre 2024

Guy Patrice AGUINGO – Expert-Comptable Diplômé

24, Avenue Litongu – Wharf Pointe-Noire – République du Congo

E mail : aguingo@elohicongo.com – Tél: +242 06 866 83 36

EIFFAGE INFRASTRUCTURES

Société par actions simplifiées au capital de 387 200 500 Euros

Siège social : 3-7 Place de l'Europe - 78140 VELIZY – VILLACOUBLAY/352745749 RCS VERSAILLES

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique de la société **EIFFAGE INFRASTRUCTURES CONGO** du 28 Septembre 2020, enregistré au domaine et timbre en date du 15 Juillet 2024, sous le folio 135/1 N°3389, il a été décidé de la fermeture de **EIFFAGE INFRASTRUCTURES CONGO** en République du Congo, la nomination de Monsieur **AGUINGO Guy Patrice**, en qualité de liquidateur et de sa radiation au Registre de commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 15 Juillet 2024 sous le numéro: CG-PNR-01-2024-M-04169

Fait à Pointe-Noire, le 19 Septembre 2024

Pour insertion

AGUINGO Guy Patrice, Expert-comptable diplômé

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Arnel YABBAT- NGO

Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:

Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau

Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet:

www.lasemaineafricaine.info.



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE

AVIS DE MARCHÉ

PROJET N°: NDICI-AFRICA/2022/438-737

MARCHÉ N : COG1018PROFPO – CO – 13092024 - TRAVAUX POINTE-NOIRE

INTITULE DU MARCHÉ : Travaux d'extension/restructuration du Commissariat Central de Police de POINTE NOIRE) en République du Congo, Brazzaville.

PROCEDURE: OUVERTE LOCALE

INTITULÉ DU PROJET: PROGRAMME D'APPUI A LA PROFESSIONNALISATION DE LA POLICE CONGOLAISE ET A LA MISE EN PLACE DE COMMISSARIATS PILOTES. POLICE+ FINANCÉ PAR L'UNION EUROPEENNE

POUVOIR ADJUDICATEUR: CIVIPOL. 9 rue Notre Dame des Victoires Paris 75002 France et Brazzaville centre, quartier Camp Clairon, Bâtiment A, Résidence STELA, 2^e étage, Appartement n° A10D – Tel : (+242) 04.461.64.27.

Description du marché: Le marché a pour objet des travaux d'extension et de restructuration des Commissariat Central de Police de Pointe-Noire en République du Congo.

Date limite de soumission corrigée: 26 novembre 2024

Validité des offres : les offres sont valables pendant une période de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date prévue de commencement des travaux: 15 jours après la signature du contrat

Durée maximale des travaux: 12 mois

Langue du marché et des offres: français

NOMBRE ET INTITULES DES LOTS :

La présente consultation n'est pas allotie.

Un soumissionnaire peut présenter une seule offre, que ce soit individuellement, en tant que chef de file, ou membre

d'un consortium. Les offres partielles ne seront pas acceptées et toute entité soumettant plusieurs offres verra celles-ci rejetées. Une offre variante peut être soumise en complément de l'offre principale, mais elle ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation.

REUNION D'INFORMATION ET/OU VISITE DE SITE une visite obligatoire de site sera organisée **entre le 30 octobre et le 6 novembre 2024**. Les bénéficiaires de la visite devront obligatoirement être annoncés par CIVIPOL auprès de la Police Nationale. Tous les soumissionnaires recevront, pour attester de leur participation, un certificat de visite de site.

CRITÈRES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

Capacité économique et financière minimale du candidat

1. Capacité financière: le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être égal au moins à 500 000 EUR HT.

2. Capacité technique et professionnelle: le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins deux projets similaires en nature, montant, et complexité aux travaux proposés, au

cours des trois dernières années, et fournir des certificats de bonne exécution des travaux délivrés par le maître d'ouvrage.

CRITERES D'ATTRIBUTION: le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.

Les offres devront être libellées en euros.

GARANTIE DE BONNE EXECUTION: l'attributaire devra fournir une garantie de bonne exécution équivalente à 10 % de la valeur du marché dans les 15 jours suivant la réception du contrat signé par CIVIPOL. En cas de non-respect de ce délai, le contrat sera annulé.

SOUMETTRE UNE OFFRE. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres est disponible sur demande aux adresses électroniques suivantes: angulo.m@civipol.fr et herve.lepennec@experts.civipol.fr. L'offre doit être rédigée uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux, inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.



ENERGIE ELECTRIQUE DU CONGO

La surfacturation, une forme d'arnaque

Les abonnés de la société Energie électrique du Congo (E²C) se plaignent de la surfacturation des coûts de consommation d'électricité. Les indices prélevés par certains agents de l'E²C ne concordent pas souvent avec ceux indiqués sur les compteurs et l'addition à payer est très salée en dépit des délestages à répétition qui privent beaucoup de ménages d'électricité pendant des jours. Ce qui devrait réduire considérablement les coûts de consommation à la base. Hélas !

Cette façon de faire sape les efforts du Chef de l'Etat dans sa quête du bien-être des populations. Les agents de l'E²C passent de parcelle en parcelle relever les indices qui concourent à la facturation de la consommation des ménages. Malheureusement ces indices, relevés souvent en l'absence des propriétaires des maisons, sont contestés par certains consommateurs qui se disent victimes d'une surfacturation. Le phénomène peut donner lieu à des interprétations de tous ordres.

Les plus naïfs se voient obligés de payer ce qu'ils n'ont pas consommés. Parfois l'écart est grand entre les indices relevés et ceux affichés sur les compteurs. Lorsque le consommateur va réclamer à l'agence, on lui demande d'apporter l'image du compteur qu'il doit filmer avec son téléphone et imprimer, par la suite, et la facture incriminée. Le traitement du dossier peut prendre deux semaines voire plus. La lenteur administrative oblige. Entre temps, les allées et venues se multiplient. Ce qui n'arrange pas les ménages. Ces pratiques dégradantes n'honorent pas l'image de la société qui a déjà du mal à alimenter les deux principales villes. Les délestages sont devenus monnaie courante et agaçants, si bien que les coûts de consommation devraient baisser.

La qualité et les coupures à répétition d'électricité causent d'énormes problèmes aux populations. Une situation qui

n'arrange guère les détenteurs de plusieurs unités de production. En effet, la société ne parvient pas à délivrer, au plan de la qualité et de la quantité, le



Un poteau électrique surchargé

service public pour lequel elle a été instituée. L'entreprise peine à gagner la confiance de la population et à jouer le rôle pour lequel elle a été créée. L'électricité est toujours difficile. Le ras-le-bol est bien là.

On pensait qu'avec la dissolution et la création de l'Energie Electrique du Congo (E²C), les choses allaient s'améliorer. Fausse illusion. On a déshabillé Pierre pour habiller Paul.

En dépit de tout, les performances techniques, commerciales et managé-

riales de cette entreprise ne se sont guère améliorées. Aucune justification n'est donnée à la population qui demeure dubitative et s'interroge sur le pourquoi de ces surfacturations et des pénuries récurrentes qui affectent leurs affaires.

On ne peut plus faire des provisions dans les ménages. Les Congolais sont condamnés à vivre du jour au jour. Les conséquences sont importantes: des appareils tombent en panne, les provisions pourrissent, la vie économique tourne au ralenti, etc. La situation devient infernale surtout par ces temps de grande chaleur !

Des quartiers entiers sont plongés dans l'obscurité et l'insécurité. Les braquages deviennent récurrents et les vols se multiplient. L'accès à l'électricité voire à l'eau potable devient extrêmement difficile, pire qu'avant. Les Congolais ne demandent pas mieux que de payer ce qu'ils ont consommé.

Tous les jours, les gens se plaignent de la mauvaise qualité du service rendu par l'E²C. Un retard de cinq jours à la date du dépôt de la facture vaut une pénalité de 5000 F.Cfa. Une décision unilatérale qui n'a pas eu l'approbation du Parlement. Pire encore, ces agents viennent couper l'électricité d'un avis de relance qui, en réalité, n'est qu'un rappel de ce que l'on doit. Ensuite, l'abonné doit recevoir un avis de coupure, puis un



Une vue des compteurs

ordre de coupure.

Ce qui, malheureusement, n'est pas le cas. Nombreux se plaignent aussi de ne pas recevoir les factures et sont surpris de se voir couper l'électricité sans aucune forme de procès. Lorsqu'ils se présentent à l'agence, on leur imprime les factures qu'on leur fait payer. Et ils se voient imposés 5000 F.Cfa de pénalité et d'autres 5000 F.Cfa pour le rétablissement qui n'est pas mentionné dans le reçu. C'est le service de recouvrement qui encaisse à la main.

Les abonnés coupés ou en attente d'électricité à la suite de la cessation de fonctionnement d'un transformateur se voient aussi obligés de payer les frais d'entretien des compteurs comme si les techniciens de l'E²C venaient faire de la maintenance à domicile. C'est purement et simplement de l'arnaque comme dirait le Président Gabonais Brice Oligui Nguema.

KAUD

Editorial

« Allons seulement ! »

Entendre nos hommes et femmes politiques, le bonheur du Congo, ce sera demain. Aujourd'hui, nous devons vivre d'eau fraîche et d'amour. Parlons-nous du barrage de Sounda, le futur plus grand barrage hydroélectrique du Congo ? Ce sera (démar-
rage des travaux) en janvier prochain. C'est alors que nous pourrons jouer avec les mégawatts en excédent, et que nous dirons adieu à ces délestages d'un autre âge. Donc, oui, nous irons du pire au mieux, mais seulement à partir de l'année prochaine.

Cette promesse est emblématique de notre situation générale, toujours mauvaise au présent, mais idéale à l'avenir. Nous promettons aujourd'hui et noyons le futur sous une nébuleuse qui nous exempte de l'exigence de vérification. Savons-nous ce qui se promet-
tait en 1979, au lancement du barrage hydroélectrique de Moukokooulou ? Qui sait si on n'y promettait pas déjà « la fin définitive » des délestages qui n'existaient certainement pas à l'époque !

Tout nouveau projet enterre notre exigence du mieux. La route lourde Brazzaville-Pointe-Noire nous a fait oublier la voie ferrée, naguère « épine dorsale » de notre économie, mais aujourd'hui seulement sollicitée pour des marchandises qui n'y roulent que, au mieux, trois jours dans la semaine ! Les voyageurs ne se déplacent plus en train, devenu désuet. Et les politiques ne le prennent plus. Ce qui a pour effet de ne plus le placer au centre de leur attention alors que le matériel ferroviaire exige d'être littéralement bichonné.

Nous promettons monts et merveilles, tant que la vérification n'est valable que pour le surlendemain. Au plus tôt ! Pour l'aujourd'hui, il suffit d'une promesse qui ne sera pas soumise à la contrainte du résultat puisque personne ne viendra contrôler ! Et que personne ne se révoltera jamais pour une promesse non tenue, une parole qui ira se perdre dans les tombeaux de paroles restées sans effet, mais prononcées par de très véhéments blablateurs.

Albert S. MIANZOUKOUTA

RENTREE LITTERAIRE DU CONGO

Lire un livre est un droit

Organisée par PEN Centre Congo-Brazzaville, en partenariat avec la librairie « Les Manguiers » des Dépêches de Brazzaville et l'Association culture Elongo, la 7^{ème} édition de la rentrée littéraire du Congo, s'est tenue du 19 au 21 septembre dernier sous le thème: « Ouvrir un livre, le lire est un droit ». Coordonnée par Florent Sony Zaou, cette édition a connu la présence d'Henri Djombo, président de l'Union nationale des écrivains et artistes du Congo (UNEAC); le Professeur Mukala Kadima-Nzuji, directeur des Editions Hemar au Congo.

Pendant trois jours, un panel d'écrivains se sont succédé pour donner le goût de lire à la jeunesse qui a répondu massivement présente à cette 7^{ème} édition de la rentrée littéraire du Congo. Le troisième et dernier jour était consacré à la table-ronde sur le décriptage

du livre: « Le manguier, le fleuve et la souris », du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, par Jean-Valère Mapa et Grégoire Léfouoba.

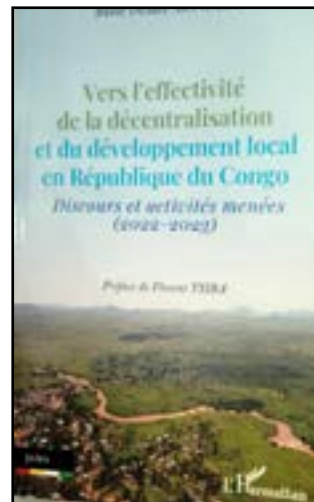
S'en est suivie la présentation et la dédicace de trois ouvrages. Trois auteurs pour trois styles et trois approches différents: « Vers



Les trois auteurs pendant la table-ronde

l'effectivité de la décentralisation et du développement local en République du Congo: discours et activités menées (2022-2023)», de Juste Désiré Mondelé.

Préfacé par Florent Ntsiba, cet ouvrage publié aux éditions L'Harmattan, est destiné aux élus locaux et aux animateurs des collectivités locales. Fruit d'une



immersion dans l'univers territorial, « il émane de la volonté du Chef de l'Etat, dans sa quête permanente d'un développement harmonieux à la doctrine et à



la pratique de la décentralisation et du développement local ».

L'auteur tente dans cet ouvrage de mettre à la disposition du lecteur congolais et étranger l'écosystème de l'organisation territoriale et du fonctionnement des collectivités locales en vue de l'atteinte de l'effectivité de la décentralisation. Il s'agit d'un livre qui réunit, en un seul volume, les discours et activités menées par un acteur politique en pleine activité. « Ses textes qui sont, non plus détachés ou isolés, participent désormais, dans la globalité, à la



thématique de la décentralisation et du développement local », a écrit Florent Ntsiba dans sa préface. Diplômé en sciences politiques et en gestion des

(Suite en page 4)

(Suite de la page 3)

collectivités locales, Juste Désiré Mondelé a indiqué que ce livre est le fruit d'une curiosité, d'une responsabilité et de redevabilité parce qu'il est reproché, selon lui, aux acteurs africains en général et congolais en particulier de ne pas écrire. «Ce livre n'est pas un ouvrage doctrinal ou pédagogique. C'est vous partager cet univers, vous emmener dans le quotidien d'un département qui touche les populations dans une démarche de redevabilité participative et citoyenne. C'est de dire aux citoyens ce que j'ai fait de 2022-2023; qui j'ai pu rencontrer et pourquoi avoir organisé le forum sur la décentralisation», a-t-il signifié.

Le deuxième ouvrage intitulé: «Le silence des infortunes» de Mme Nicole Mballa, publié aux éditions «Les lettres Mouchetées», tisse les destins entremêlés des habitants de Bonabel, ruinés par le rouleau compresseur d'une multinationale agroalimentaire.

Ce roman crépusculaire explore la souffrance intériorisée et les traumatismes résultant de la faillite industrielle, ainsi que les réalités de la prostitution et de l'homosexualité dans une société frileuse.

Inspiré du combat d'une en-



Le ministre Juste-Désiré Mondelé exhibant son grand Prix Jean Malongo aux côtés d'Henri Djombo, président de l'UNEAC

treprise camerounaise face à un géant de l'agroalimentaire dans les années 90. «Le silence des infortunes» interroge sur la mondialisation et le cynisme d'un système capable d'anéantir plutôt que de servir l'intérêt général. Originaire du Cameroun, Nicole Mballa est journaliste, romancière et poète.

Le troisième ouvrage est de l'écrivain ING Weldy Telemine Kionga avec la participation de Max Nsondet et Morel Ondonmoui. Intitulé «Lettre du vivre ensemble et de la cohésion nationale en République du Congo», cet ouvrage de 47 pages, préfacé par Jean De Dieu Kourissa, président de l'Association Désir d'unité, se donne à lire comme un retour et un recours à

l'unité nationale.

L'auteur de cet ensemble de textes compilés, a mis le doigt sur l'essentiel de notre vie en deux volets: théorique et pratique. Les textes qui traversent de part en part ce livre invitent à travailler davantage à l'union autour de nos entreprises à tous les niveaux, entre le volume du vivre-ensemble et la décision de développer le Congo par la discipline, l'engagement dans le travail et la lutte contre les antivaleurs.

C'est dire que le vivre-ensemble est un catalyseur privilégié qui permet la prise de conscience du développement ou de la renaissance d'un Etat qui a résolu d'éviter le développement du sous-développement intellectuel et

matériel, selon l'expression du philosophe et sociologue français Edgar Morin.

«Dans notre pays, nous avons toujours cette conscience du repli-identitaire. Pour mieux montrer mon engagement contre ce phénomène, il fallait que je puisse écrire ce livre, tout en proposant certains leviers qui vont permettre à chaque Congolais de cultiver pour combattre le vivre-ensemble», a expliqué ING Weldy Telemine Kionga.

En outre, «nous avons proposé la création d'un Haut-commissariat sur le vivre-ensemble et la cohésion nationale et l'organisation des colonies vacances».

A signaler qu'ING Weldy Telemine Kionga est auteur de quatre autres ouvrages: «Rire est mon aventure», «Homme d'Etat», «la carte d'identité du fleuve Congo», «Le destin d'un homme, la gloire d'un pays».

Pour cette 7^{ème} édition des rencontres littéraires du Congo, Juste Désiré Mondelé, Nicole Mballa et Louis Bakabadio ont reçu le Grand prix Jean Malonga.

Cyr Armel YABBAT-NGO

NGOHA 2, DISTRICT DE KIBANGOU

Mavoungou Ibeni a fait don d'un bâtiment au centre de santé intégré

C'était lors de sa descente au village Ngouha 2, district de Kibangou, département du Niari, du 23 au 25 août 2024, le Conseiller Mavoungou Ibeni, qui a rendu compte à ses mandants des travaux des sessions du conseil écoulées, a profité de remettre au corps médical, un bâtiment flambant neuf construit en matériaux



Mavoungou Ibeni

durables, en présence des populations avec à leur tête, le chef du village, Jean Noël Ngoma. C'est un bâtiment de 4 pièces et une véranda dont il a entièrement financé la construction.

A cette occasion, le conseiller a reçu les remerciements des populations et du corps médical.



Vue du bâtiment

Cet édifice était une promesse de campagne de l' élu local de la circonscription de Kibangou.

Omer BAYONNE

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville,
Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96.

AVIS DE CONSTITUTION

BINDE NDT & ENGINEERING SERVICE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F CFA

Siège Social: Arrondissement n°01, E.P. LUMUMBA
Quartier Mpita (enceinte de l'ex-société BOUNDJI)
Téléphone: 06 677 25 03

Email: contact@bindendlandengineeringsservices.com
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 7 août 2024, dûment enregistré le 19 août 2024, sous le folio 153/31, n°6242, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: **BINDE NDT & ENGINEERING SERVICES ;**

Forme: Société A Responsabilité Limitée ;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- * Services de contrôle de qualité;
- * Contrôle non-destructif ;
- * Services d'inspection de soudage ;
- * Conseils en services de soudage ;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Adresse: Quartier Mpita, dans l'enceinte de l'ex-société BOUNDJI, Arrondissement n°1, E.P. LUMUMBA, téléphone: 06 677 25 03, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration: La Gérance est assurée par Monsieur Clovis NEBA, pour une durée de quatre (04) années.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-00165**.

Pour avis,
La Notaire,
Maître Brislaine KOUTOU

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire à Brazzaville

1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879 ; 04 0281395

E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com; moussussyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

KRAFT-AGRI

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE : UN MILLION (1.000.000) F CFA

SIEGE SOCIAL : « VILLAGE MOUINDI » DISTRICT DE LOUDIMA, DEPARTEMENT DE LA BOUENZA,
CONFORMEMENT A L'AUTORISATION PROVISOIRE D'OCCUPER
N° 158 MAFDPRP-CAB
RCMM CG-MGO-2024-B12-0007

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU, en date à Brazzaville du **26 Juillet 2024** dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Poto-Poto en date du 29 Juillet 2024, sous **Folio 133/6 n°3720**, il a été procédé par une Assemblée Générale Extraordinaire au transfert de siège suite à l'autorisation provisoire d'occuper **n°158/MAFDPRP-CAB** du Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public chargé des Relations avec le Parlement, des pouvoirs et de la mise à jour des statuts. Il ressort les résolutions suivantes :

Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège à l'adresse suivante : Village MOUINDI, District de Loudima, département de la Bouenza.

Les associés es qualité, ont requis Maître Tresor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, Notaire soussigné, d'accomplir toutes formalités légales et de faire la mise à jour des statuts de ladite société conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés commerciales et GIE (OHADA).

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe civil du Tribunal de Grande Instance de Madingou, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA- ILAHOU

FECOFOOT

«Toutes les dispositions sont prises pour que l'assemblée générale extraordinaire se tienne», affirme William Bouaka

Plus rien ne va plus à la FECOFOOT! Quelques membres de l'Assemblée générale ont réaffirmé leur volonté de tenir une assemblée générale extraordinaire le 25 septembre. C'était au cours d'un point de presse organisé le 24 septembre dernier par William Bouaka, premier vice-président des Diabes-Noirs, et Francky Loemba, président d'AS Cheminots.

Les membres de l'Assemblée générale expriment leur ras-le-bol face à la gestion actuelle du président du comité exécutif Jean Guy Blaise Mayolas. William Bouaka a balayé quelques informations qui circulent sur le Net relatives à cette assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à l'hôtel ELBO. «Tous les membres concernés sont déjà à Brazzaville. Nous voudrions également à travers ce point de presse relever une situation qui, semble-t-il, serait sujet à remettre en question notre travail. Il y a une lettre de la FIFA qui circule sur les réseaux sociaux dans laquelle elle nous invite à surseoir à l'organisation de cette assemblée générale extraordinaire. Vous comprenez qu'il y a une question de souveraineté et les membres qui composent le comité exécutif de la FECOFOOT ne sont pas nommés par la FIFA, mais élus par les membres de l'as-

semblée générale que nous sommes», a-t-il indiqué.

Pour le premier vice-président du Club multidisciplinaire Diabes-Noirs, le courrier de la FIFA est une invite. «Nous voulons depuis toujours rester légaux, transparents et légitimes dans ce que nous faisons. C'est une question qui certainement sera évoquée au cours des travaux pour demander l'assentiment des différents membres qui, souverainement, décideront s'il est nécessaire ou pas de surseoir. Si la majorité estime que si les points inscrits à l'ordre du jour sont de nature à ce que nous puissions les examiner et avancer sur les résolutions, nous les examinerons», a-t-il déclaré.

Et d'ajouter: «La FIFA n'a pas le droit de nous interdire d'organiser cette assemblée générale extraordinaire. Toutes les dispositions sont prises pour qu'elle se tienne à la date prévue».

Pour Francky Loemba, le cour-



William Bouaka et Francky Loemba

rier de la FIFA est arrivé de façon opportune. «48 heures avant la tenue de notre assemblée générale. Ce courrier n'a pas un caractère péremptoire ni d'injonction. Cela ne pourrait être autrement parce que la FIFA ne peut pas interdire aux membres légalement constitués de se réunir pour discuter sur les questions de football concernant le Congo», a-t-il fait savoir.

Le président d'AS Cheminots a circonscrit l'événement. «C'est un moment pour poser de bonnes questions sur le devenir de notre football. On va commencer, par exemple, à envisager la réflexion sur le nombre des clubs au championnat d'élite. Est-ce qu'il faut rester à 14 ou aller à 16 ou 18 clubs et quelles sont les conditions pour y arriver; pourquoi les clubs congolais n'arrivent pas aujourd'hui à travers certaines étapes au niveau des coupes de la CAF? C'est à ce moment-là que nous allons commencer à mettre au centre la réflexion pour faire évoluer le football».

Parlant du courrier de la FIFA, il a précisé que comme les journalistes, «nous ne lisons sur les réseaux sociaux. Il n'a pas été notifié aux membres que nous sommes par quelque moyen que ce soit. Je vous rappelle que les membres que nous sommes chaque fois que nous adressons les courriers, c'est par voie légale, notamment par le truchement d'un huissier. On aurait pu par le même canal le faire. La machine concernant l'assemblée générale extraordinaire est déjà lancée. Nous ne pouvons plus faire marche arrière pour attendre la mission de la FIFA qui viendra on ne sait quand», a conclu Francky Loemba.

Il y a quelques mois, cette frange des membres avait initié une motion de défiance contre l'actuel comité exécutif de la FECOFOOT. Cette motion qui, selon William Bouaka, «réflète la majorité de plus de la moitié des membres ayant droit au vote, visait à remettre en question la gestion actuelle de l'institution».

Devant le refus de dialoguer affiché, selon lui, par le comité exécutif, «les membres de l'as-

semblée générale initiateurs de la motion de défiance ont décidé de prendre leur responsabilité en exigeant dans une correspondance adressée le 2 septembre 2024 au président du comité exécutif, la convocation d'une assemblée générale», a expliqué William Bouaka.

Il a indiqué que cette démarche est une disposition statutaire inscrite dans l'article 33 des statuts de la FECOFOOT. «Il est dit que la majorité des membres ayant droit au vote peuvent demander la convocation d'une assemblée générale au président du comité exécutif. Celui-ci est tenu de la convoquer dans les 15 jours. Dépassé ce délai, les membres qui ont initié la demande ont le droit de convoquer l'assemblée générale eux-mêmes. Face à cette demande, il nous a été imposé un autre refus clairement affiché», a rappelé le conférencier. Soucieux du respect des textes et après avoir attendu les 15 jours, «nous n'avons fait que constater la résistance ferme et le mépris qui nous ont été opposés». D'où la convocation, le 25 septembre 2024, d'une assemblée générale qui, pour eux, n'est pas destinée à destituer le comité exécutif actuel. «Mais pour répondre à la recommandation de la FIFA qui nous exhortait au dialogue. C'est le cadre légal pour laver le linge sale en famille. Où voulez-vous que nous allions discuter pour regarder ensemble les failles, les faiblesses et les points forts de la gestion de tel ou tel autre, si ce n'est au niveau de l'assemblée générale? Nous ne demandons que cela. Nous pensons que le président en toute responsabilité, s'il était sûr de sa gestion ou s'il voulait balayer d'un revers de main toutes les préoccupations que nous avons évoquées, devrait simplement convoquer l'assemblée générale et dire ok ! J'y vais et dites-moi ce que vous avez comme problème. Malheureusement cela n'a pas été fait», a-t-il regretté.

Et d'affirmer: «Il ne s'agit pas d'une chasse aux sorcières, mais simplement de sauver notre football qui est en train de prendre de l'eau».

Cyr Arnel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

En France, le journaliste Ghys Fortuné Bemba Dombé échappe à un assassinat

L'ex-directeur de publication et promoteur du journal satirique Talassa (qui a cessé de paraître), Ghys Fortuné Bemba Dombé, exilé en France, a été agressé au couteau le samedi 14 septembre dernier en gare de Corbeil-Essonnes, rapporte notre confrère français «Le Parisien». Sur la photo illustrant l'article, on voit un énorme bandage sur sa tête. Selon le témoignage de l'infortuné, il aurait reçu un coup de couteau dans le cou. La police a mis la main sur l'auteur présumé de cette agression, un «quinquagénaire» très alcoolisé «au moment des faits». Ce dernier a été placé en garde à vue. Une enquête pour «tentative d'homicide volontaire» a été ouverte. Le suspect sera jugé le 23 octobre prochain. Mais avant que la justice ne se saisisse pleinement de ce dossier, certains Congolais ont déjà désigné le commanditaire de l'acte en pointant du doigt des responsables politiques aux affaires au Congo.

Brazzaville dans le top 3 des capitales les plus sales du continent !

Le magazine Forbes a publié en avril dernier un classement des villes les plus sales au monde. Chose triste, Brazzaville, la capitale congolaise, y occupait la troisième place en termes de saleté en Afrique, derrière Antananarivo, capitale de Madagascar, qui occupe le premier rang, et Addis-Abeba (Ethiopie) venant en deuxième position. Au plan mondial, Brazzaville s'illustre à la dixième place. Ce classement a été fait sur la base d'un certain nombre de critères. Des critères qui sont, entre autres, les montagnes d'ordures à ciel ouvert, les odeurs nauséabondes, l'insuffisance des toilettes publiques, l'occupation anarchique, la dégradation des routes. Cette réalité est visible à Brazzaville, où les bordures de route et les caniveaux servent de dépotoirs d'ordures par endroits avec des odeurs nauséabondes en continu, les murs et autres pieds d'arbres servent d'urinoirs publics, les nids de poules jonchent les chaussées. Il suffit aussi de se promener dans les artères de Brazzaville pour voir à quel point l'anarchie est reine : on occupe les trottoirs et espaces publics comme on veut sans se soucier des autres citoyens. Eternel problème aussi des Brazzavillois, partout on jette les eaux sales dans la rue.

Un policier tué au poignard à Brazzaville

Se faire agresser à Brazzaville est devenu chose banale. Un agent du Groupement de répression du banditisme est mort poignardé il y a une quinzaine de jours à Brazzaville. Selon des sources concordantes, tout serait parti d'une violente dispute pour une jeune femme. Sur ces entrefaites, le voisinage a été alerté par des cris de détresse poussés par des témoins de la scène. Pris en étau, le policier a été ensuite poignardé mortellement. Le malheureux a été transporté d'urgence vers le CHU où il a trouvé la mort. L'infortuné a été inhumé vendredi 20 septembre 2024. Ce drame est l'illustration de la montée de la violence dans le pays. Nombreux sont les Brazzavillois qui ne peuvent plus se lever très tôt le matin pour vaquer à leurs occupations quotidiennes ou rentrer très tard la nuit à la maison.

Le ciment rare et cher entrave la construction des habitations.

Le prix du ciment continue de faire l'objet d'une grande spéculation à Brazzaville sur fonds de pénurie, depuis que la cimenterie Dangoté a arrêté sa production. Il donne des maux de tête à ceux qui rêvent d'une maison neuve. Les capacités de production locale seraient très insuffisantes pour répondre à la demande. Le sac de 50 kg, en théorie fixé par l'Etat à 4500 francs CFA, est vendu actuellement à 5500 francs CFA par certains, 6000 voire 6500 francs CFA par d'autres. Il est trop cher pour ceux qui veulent construire. Le prix du ciment est devenu un frein à la construction de nouveaux logements dans les quartiers populaires et contribue à l'envol des prix de l'immobilier. Il n'est pas rare de voir des maçons désœuvrés, attendre des journées entières la livraison de sacs de ciment. Que peuvent faire les gens ? Rien. Ils sont impuissants face à la loi du marché.

Au Plan, la ministre relève de ses fonctions le coordonnateur du PRODIVAC

A cause de nombreux dysfonctionnements mis en lumière lors de la revue à mi-parcours du Projet de développement intégré des chaînes de valeur agricole (PRODIVAC), le coordonnateur de ce projet, Christian Ilitch Nguinda Akany, a été relevé de ses fonctions par la ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas. Selon la note de service prise le 16 septembre 2024 par la ministre, le haut fonctionnaire paie pour la dégradation «sévère» de la gestion administrative, financière et comptable du projet.

Etude de Maître Ghislain Christian

YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.

B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

MFB CONGO SARLU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

UNIPERSONNELLE

CAPIATL : 1.000.000 Francs CFA

SIEGE SOCIAL : Avenue PEMESSO,

Grand-Marché, BP : 4230

Pointe – Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société MFB CONGO SARLU, du 16 septembre 2024, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 18 septembre 2024, enregistré au domaine et timbres en date à Pointe-Noire, du 19 Septembre 2024, sous le folio 176/72 N°7082, il a été arrêté l'ordre de jour suivant :

- Approbation de la gestion du gérant ;
- Changement de signature et accès bancaire ;
- Les pouvoirs du gérant ;
- Divers.

PREMIERE DECISION :

Le premier point à l'ordre du jour appelle, l'approbation de la gestion du gérant, après avoir pris connaissance de la gestion du gérant l'associé unique approuve la gestion de celui-ci, notamment dans les dépenses effectuées.

DEUXIEME DECISION :

Le deuxième point à l'ordre du jour appelle, le changement de signature sur le compte ouvert à ECOBANK, après avoir apprécié la gestion du compte par le gérant, l'associé unique a décidé que celui-ci, soit désormais géré par lui-même, en remplacement de Monsieur MALALOU Rodrigue Anicet, précédemment signataire du compte de la société auprès d'ECOBANK.

TROISIEME DECISION :

Le troisième point à l'ordre du jour appelle, les pouvoirs du gérant, après avoir examiné les points cités, l'associé unique décide de limiter les pouvoirs du gérant à : l'acquisition des biens pour le compte de la société et la signature des documents administratifs (contrat de travail, courriers aux autorités pour des demandes d'autorisation, etc.....)

QUATRIEME DECISION :

Le quatrième point à l'ordre du jour, les divers.
Fait à Pointe-Noire, le 23 Septembre 2024.

Pour insertion.

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

DROITS HUMAINS

Les directives nationales pour l'obtention du CLIP des communautés locales et populations autochtones ont été présentées

Il s'est tenu le 10 septembre, à Brazzaville, la cérémonie de présentation des directives nationales pour l'obtention du Consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales et populations autochtones, dans le cadre du développement des projets agro-industriels en République du Congo. Sous les auspices du directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche.



Les participants après la cérémonie d'ouverture

Cette présentation des directives, est le fruit du travail de la plateforme APOI, devenue ASCI. Celle-ci élabore depuis 2019, des directives nationales relatives au Consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales et populations autochtones (CLPA) dans le cadre des investissements agricoles. Une trentaine de participants issus des CLPA consultées, de l'administration publique, de la société civile, du secteur privé et de la presse locale et internationale a été mobilisée à cet effet. Objectifs: présenter la version finale et imprimée des directives nationales pour l'obtention du Consentement libre, informé et préalable (CLIP) dans le cadre du développement des projets agro-industriels en République du Congo. En clair, il s'est agi de les présenter; de vulgariser leur contenu et de distribuer la version imprimée du document aux participants, en comptant sur la stratégie de "l'effet de boule de neige".

L'atelier a été facilité par le Cercle des droits de l'homme et de développement (CDHD), avec l'appui technique et financier de Proforest et de la Global Commons Alliance, un projet sponsorisé par Rockefeller Philanthropy Advisors. Pour rappel, les directives nationales pour l'obtention du Consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales et populations autochtones s'inscrivent dans le cadre de la mise œuvre du plan d'action pour la production de l'huile de palme durable au Congo et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Déclaration régionale pour l'initiative des produits agricoles de base durables en Afrique (ASCI), notamment "d'assurer que tous les promoteurs et investisseurs recherchent et respectent le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales et des peuples autochtones à travers l'utilisation des meilleures pratiques sociales appropriées, avant tout développement de projet agricole sur le terrain".

L'appropriation de ces directives CLIP par les parties prenantes impliquées dans le développement des projets agroindustriels à travers une sensibilisation active, tout comme leur application, permettra aux sociétés du secteur de l'agriculture de répondre à l'exigence de durabilité des produits agricoles sur les marchés internationaux. Des exigences basées sur la prise en compte des sauvegardes environnementales et sociales dans les chaînes de production, de transformation et de distribution. A ce jour, plusieurs activités ont été menées. Entre autres: la consultation des CLPA et la collecte des informations dans trois départements (Lékoumou, Niari et la Cuvette-ouest); une mission test de ces directives auprès des compagnies agroindustrielles dans les départements de la Bouenza (Saris Congo) et de la Sangha (Eco Oil Energie).

Viclaire MALONGA

OFFICE DE MAITRE PASCALE ROSETTE MPOUO
NOTAIRE A BRAZZAVILLE
Immeuble Billal II, 2^{ème} étage, Appartement Q-031/S
En face de l'Ambassade de la Russie, Centre-Ville
Tel : 06-505-63-05
Email : pascalempouo@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

SABATIA SERVICES
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège : 59 rue Franceville, Moungali
RCCM : CG-BZ-01-2024-B13-00246

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Pascale Rosette MPOUO, en date à Brazzaville du 23 Juillet 2024 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto, sous Folio 131/2 n°3656, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: SABATIA SERVICES S.A.R.L.U

FORME Juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA divisé en DIX (10) ACTIONS chacune de CENT MILLE (100.000) FRANCS CFA, numérotées de 1 à 10, entièrement souscrites et libérées.

Siège: 59 rue Franceville, Moungali, Brazzaville

Objet: Ingénierie des technologies de l'information et des télécommunications ; Génie-civil ; Fourniture des équipements ; Logistique.

Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et Crédit Mobilier

R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZ-01-2024-B13-00246 du 25 Juillet 2024

Gérance: Monsieur THADDEES Prince Junior est le Gérant de la société

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi

Pour avis
Maître Pascale Rosette MPOUO,
Notaire

AVIS DE PUBLICATION: UNDP-COG-00083



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo informe le public qu'il a lancé un appel d'offres faisant l'objet de recrutement d'un cabinet en charge de la conception architecturale et études techniques pour le réaménagement du bureau PNUD à Brazzaville.

Description du marché: Recrutement d'un bureau d'Études /Cabinet pour la conception architecturale et la réalisation d'études techniques en vue du réaménagement du bureau PNUD à Brazzaville.

Date limite de soumission: 7 octobre 2024

Validité des offres: les offres sont valables pendant une période de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date prévue de commencement des travaux: 5 jours après la signature du contrat

Durée maximale des travaux: 2 mois

Langue du marché et des offres: français

Nombre et intitulés des lots: La présente consultation n'est pas allotie. Un soumissionnaire peut présenter une seule offre, que ce soit individuellement, en tant que chef de file, ou membre d'un consortium. Les offres partielles ne seront pas acceptées et toute entité soumettant plusieurs offres verra celles-ci rejetées. Une offre variante peut être soumise en complément de l'offre principale, mais elle ne sera pas prise en compte lors de l'évaluation.

Réunion d'information et/ou visite de site: Aucune réunion d'information ne sera organisée

Critères de sélection et d'attribution: Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

Capacité économique et financière minimale:

1. Capacité financière: le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être égal au moins à 200 000 USD.

2. Capacité technique et professionnelle: le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins deux projets similaires en nature, montant, et complexité aux travaux proposés, au cours des trois dernières années, et fournir des certificats de bonne exécution des travaux délivrés par le maître d'ouvrage.

3. Critères d'attribution: le seul critère d'attribution sera le prix: l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas. Les offres devront être libellées en euros.

4. Garantie de bonne exécution: Aucune garantie de bonne exécution n'est sollicitée

Soumettre une offre: Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres est disponible est posté sur le site corporate des achats «[WWW.PROCUREMENT-NOTICES.UNDP.ORG](https://procurement-notices.undp.org)» suivant le lien ci-dessous:

https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=24835

OFFICE DE MAITRE PASCALE ROSETTE MPOUO
NOTAIRE A BRAZZAVILLE
Immeuble Billal II, 2^{ème} étage, Appartement Q-031/S
En face de l'Ambassade de la Russie, Centre-Ville
Tel : 06-505-63-05 ; 05-529-61-33
Email : pascalempouo@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

« EPIM AFRIQUE CAMPUS CONGO »
Société A Responsabilité Limitée
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège : n°626 rue Loulo, Plateaux des 15 ans
Brazzaville
RCCM : CG-BZ-01-2024-B12-00256

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant Acte authentique portant Statuts reçu par Maître Pascale Rosette MPOUO, à Brazzaville dûment enregistré à Brazzaville, en date du 14 Août 2024 à la recette des impôts de La Plaine, sous Folio 150/13 n°6133, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : EPIM AFRIQUE CAMPUS CONGO

FORME: Société A Responsabilité Limitée

Objet : Formation continue sur les sciences de gestion, Certification ; Management de projet, marketing digital, ingénierie financière, contrôle de gestion, ingénierie du changement, management général ; Recherche en science de gestion, Conseil de gestion

Siège : 626 rue Loulo, Plateaux des 15 ans.

Capital : Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA divisé en Cent (100) parts, chacune de Dix Mille (10.000) FRANCS CFA, numérotées de 1 à 100 souscrites et libérées entièrement ainsi qu'il résulte de la Déclaration Notariée

de souscription et de versement, enregistrée sous le Folio 150/14 n°6734.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, à Brazzaville, enregistré sous le Folio 150/15 n°6735, a nommé Madame EKOUNDZOLA née MALONGA NGABIO Colombe Dorelle en qualité de Gérante.

Durée : 99ans

R.C.C.M : La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZ-01-2024-B12-00256 du 20 Ao 2024.

Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Pour Avis
Maître Pascale Rosette MPOUO
Notaire

GABON

Ali Bongo Ondimba demande la libération des siens et renonce définitivement à la politique

Plus d'un an après avoir été renversé par un coup d'État, l'ex président de la République Ali Ben Bongo Ondimba a fait diffuser mercredi 19 septembre 2024 à Libreville, par ses avocats, une lettre ouverte signée de sa main. Dans ce texte, le président déchu appelle à la libération de son épouse Sylvia et de son fils Nourredin, incarcérés depuis un an à la prison centrale de Libreville, et à l'arrêt des violences contre eux. Il dit aussi quitter définitivement la scène politique.

Dans cette lettre de deux pages, Ali Bongo demande à son pays, ses dirigeants et ses concitoyens de ne pas céder à la vengeance contre sa famille. L'ancien président en appelle «à l'apaisement, à l'arrêt des violences et des tortures intentées contre ma famille, plus particulièrement mon épouse Sylvia et mon fils Nourredin et à leur libération». Sa femme et son fils, qui, ajoute-t-il, sont «depuis trop longtemps désormais emprisonnés pour des faits dont ils n'ont pas été reconnus coupables, bouc-émissaires d'une situation qui va bien au-delà de leur personne».

Par ailleurs, concernant sa



L'ancien locataire du palais du bord de mer entend assumer seul son bilan.

situation personnelle, Ali Bongo dit ne pas être pas «libre de (ses) déplacements» et affirme être «soumis à surveillance quotidienne». Il est «isolé du monde extérieur, sans communications, sans nouvelles de ma famille», écrit-il. L'ancien locataire du palais du bord de mer entend assumer seul son bilan. Il se dit «conscient» de ce qui a été accompli sous sa présidence, mais admet également «des insuffisances». «Je comprends que malgré les réalisations effectuées sous mes mandats, trop de Gabonais souffrent encore et cela reste mon plus grand regret», écrit-il en forme de mea culpa.

Ali Bongo dit «comprendre la volonté des citoyens de souhaiter de nouveaux responsables politiques». En consé-

quence, il «réaffirme son renoncement définitif à toute ambition nationale». «Cela vaut également pour Sylvia et Nourredin», prend-il soin de préciser.

De leur côté, Sylvia et Nourredin Bongo sont poursuivis, entre autres, pour «haute trahison contre les institutions de l'État, détournements massifs des deniers publics et des malversations financières internationales en bande organisée». Leurs avocats dénoncent depuis des mois leurs conditions de détention. «Ali Bongo n'a subi aucune pression pour écrire cette lettre. Elle a été écrite en son âme et conscience», selon ses défenseurs.

Gaule D'AMBERT

GUINEE

L'ex-colonel Claude Pivi rattrapé et ramené au pays

L'ancien colonel a bien été extradé vers la Guinée depuis le Libéria, où il a été arrêté. Des informations parfois contradictoires avaient circulé sur son lieu de détention. L'ancien fugitif condamné à la perpétuité pour son rôle dans le massacre du 28 septembre 2009, se trouve depuis jeudi 19 septembre dans la prison de la ville de Coyah, à une cinquantaine de kilomètres de Conakry. La prison de Coyah est présentée comme la plus moderne et sécurisée du pays. En 2023, cet établissement avait été attaqué par un commando armé et a été entièrement reconstruit depuis.

D'après Yaya Kairaba Kaba, le ministre de la justice, «Cette maison centrale, a par rapport à toutes les maisons centrales de Guinée, toutes les commodités conformes aux normes internationales. Il a été reçu dans cette prison du fait de son état de santé précaire, car il est diabétique. Son état de santé est précaire».

Claude Pivi est apparu dans un court reportage diffusé par la télévision nationale, jeudi soir. On y voit d'abord l'ancien fugitif descendre péniblement d'un véhicule blindé. Il est épaulé par des membres du GIGN, une unité d'élite de la gendarmerie. Claude Pivi a visiblement du mal à marcher. S'ensuit une brève déclaration de Claude Pivi sur les circonstances de



Fin de cavale pour l'ex-colonel Claude Pivi

son évasion en novembre 2023. Il explique avoir été exfiltré de la prison puis immédiatement conduit par trois hommes en forêt et avoir passé trois jours dans son village, avant de passer la frontière vers le Libéria. Aucune précision sur son arrestation, ni sur l'identité de son codétenu, car Claude Pivi a été arrêté avec un complice. Selon Yaya Kairaba Kaba, ce dernier «a offert un logement à Claude Pivi, est resté en contact avec lui et a assuré tous les besoins. Il souffre d'un diabète aigu, pour lesquels il a besoin de médicaments. C'est en suivant cette piste que les autorités libériennes auraient retrouvé sa trace, permettant de mettre fin à une cavale qui durait depuis près d'une année. Arrêté mardi 17 septembre au Liberia, l'ancien colonel a été ramené le

jour-même en Guinée, pas par voie d'extradition, mais par voie de police à police».

Poursuivant son propos, Yaya Kairaba Kaba a souligné que : «Claude Pivi n'a pas été arrêté avec son fils Vemy Pivi, mais avec un complice qui lui a offert un logement et, est resté en contact avec lui, pour assurer ses besoins. Donc il y a lieu d'enquêter autour de lui pour en savoir plus. Ce dernier a également été incarcéré à la prison de Coyah. Le fils de Claude Pivi est pour sa part toujours recherché».

Avec l'arrestation de Claude Pivi, les associations de victimes du massacre de 2009 en Guinée sont soulagées.

Alain P. MASSAMBA

COMORES

Après l'attaque au couteau, le Président Assoumani réapparaît en public

Après une semaine de silence, le Président Azali Assoumani est réapparu jeudi 19 septembre, présidant le conseil des ministres. Visiblement marqué par l'attaque au couteau du 13 septembre, il portait des pansements au front et aux mains. L'opposition, exigeant plus de transparence, a réagi aux déclarations de la porte-parole du gouvernement, Fatima Ahamada, sur le décès en détention de l'agresseur présumé. Elle a affirmé que le président a manqué certaines cérémonies pour raisons médicales, tout en rassurant sur sa santé, avant de revenir sur cette agression. «Au niveau du gouvernement, on ne peut pas commenter cette affaire, on attend les conclusions de l'enquête du procureur de la République. Certaines informations qui nous sont parvenues assurent que l'agresseur n'était pas dans un état normal. Beaucoup de gens



Victime d'une agression, le président Assoumani réapparaît avec des bandes

parlent de quelqu'un qui consommait du cannabis. Sa mort complique davantage l'évolution de l'enquête».

Ancien ministre d'État, Garde des Sceaux, Fahmi Said Ibrahim El Maceli s'est réjoui de la santé retrouvée d'Azali Assoumani, mais affirme qu'il y a encore beaucoup de zones d'ombre. «Je suis étonné d'entendre nous dire à la fois qu'une enquête a été ouverte et qu'elle n'entend pas rentrer dans celle-ci, mais elle s'empresse à nous dire que ce gendarme était sous l'emprise de

produits stupéfiants. Voudrait-elle nous suggérer que ce gendarme ne jouissait pas de ses facultés intellectuelles au moment du passage à l'acte ? On pourrait en déduire cela à l'entendre affirmer ce qu'elle a dit après le conseil.»

Pour la porte-parole du gouvernement, la mort d'Ahmed Abdou complique l'enquête et ne permet pas de connaître son mobile ou l'existence de potentiels complices.

Alain-Patrick MASSAMBA

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA NOTAIRE

B.P: 4171 ; Téléphone (242) 05 563-72-06 ; 06 672-54-17

E-mail : etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage
Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE

NETCARE CONGO EN SIGLE « NETCO »

SOCIETE ANONYME AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL

CAPITAL : 1 900 000 000 FRANCS CFA

SIEGE SOCIAL : AVENUE GEORGES DUMONT, DERRIERE SPORAFRIC MOTORS

CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA, B.P : 4450

POINTE-NOIRE REPUBLIQUE DU CONGO

CESSION D'ACTIONS

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, établi en date à Pointe-Noire du quatre avril deux mille vingt-quatre par le Notaire soussigné, enregistré en date à Pointe-Noire du douze août de la même année sous le Folio 149/33 numéro 6122, les Actionnaires ont entre autres résolutions de l'ordre du jour, décidé de, ce qui suit :

* L'agrément de la cession de la totalité des Cinq Mille Cinq Cent (5500) actions, détenues par la Société IBEX HOLDING, S.A.L au sein de la Société dont s'agit, à la société "IBEX HOLDING SAL " SARLU ;

* La modification de l'article 6 des statuts de ladite Société ;

* La mise à jour des statuts conformément aux dispositions légales de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Dépôt légal : Au Greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2024-M-04487, le treize août deux mille vingt-quatre.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2004-B14-00038.

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

COMMENTAIRE

Bientôt les sessions d'ouverture de l'année pastorale 2024-2025

Pendant trois mois (juillet-août-septembre), les activités des mouvements d'apostolat et autres services d'Eglise ont été au ralenti dans tous les diocèses du Congo. Ces activités vont bientôt reprendre, à commencer par les sessions qui précèdent l'ouverture de l'année pastorale 2024-2025 couplée aux ordinations. C'est aussi le temps qu'il a fallu pour les prêtres en mutation après les nouvelles affectations opérées, de s'imprégner du fonctionnement des paroisses, des charges et des missions qui leur sont assignées. Après ce temps de repli, les diocèses par le biais de divers services pastoraux et autres structures, reprennent du service et se mettent déjà en ordre de départ pour aborder la nouvelle année.

Les sessions qui précèdent l'ouverture de l'année pastorale 2024-2025 vont être organisées et les activités des mouvements d'apostolat qui étaient en berne dans chaque diocèse seront relancées. Des thèmes précis seront abordés selon la spécificité de chaque diocèse, sur fond d'ordinations diaconales. L'archidiocèse de Brazzaville annonce la couleur à partir du 1er jusqu'au 4 octobre prochain; l'ouverture de l'année pastorale est prévue pour le 6 octobre à la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur.

Au niveau de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), il se tiendra au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, du 8 au 13 octobre prochain, la 53^e Assemblée plénière, sur le thème: «La vie consacrée au Congo-Brazzaville et les défis de l'heure: la mondanité, les défis théologiques et pastoraux».

Pour la cuvée 2024, le secrétaire général de cette institution,

sous la férule des abbés Vivien Carol Etouolo et Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, ayant déjà subi le premier test en octobre de l'année dernière avec l'organisation de la 52^e Assemblée plénière, puisqu'à peine installés dans leurs fonctions, l'ex-



Les participants à la 52^e assemblée plénière (Ph. d'archives)

périence aidant, s'attellent à la réussite de cette grand-messe qui fait partie des trois rendez-vous annuels de la Conférence épiscopale, après la session pastorale et la retraite



Abbé Vivien Carol Etouolo

spirituelle. Des invitations ont été adressées aux différentes structures d'Eglise et individualités, et les préparatifs vont bon



Abbé Jean Baptiste Ngoyi Ngoma

loppés. Vu l'importance de ce thème, les participants vont poursuivre la réflexion déjà amorcée pour une recherche commune des solutions qui minent la vie consacrée au Congo, pour des meilleures voies de sortie et de bonne collaboration entre institut de vie consacrée, institut diocésain, Congrégation religieuse et entre laïc et évêque. Des communications et des discussions visant à trouver les solutions qui permettront aux participants de se focaliser sur «l'apport du consacré dans l'évangélisation du Congo», sur «le rapport des évêques et la vie consacrée», sur «le charisme et la vocation», sur «la vie consacrée et la relation avec le laïc».

Les prêtres, les religieux, les religieuses, les séminaristes et les laïcs doivent travailler en synergie, améliorer leurs rapports de collaboration en

vue de s'entraider à mieux réaliser la vocation et à vivre l'évangile dans l'humilité et la synodalité. La vie consacrée, en lien avec le laïc travailant dans la synodalité, est une condition sine qua non de la réussite de la pastorale d'ensemble et de la gestion dans l'équité de l'Eglise, notamment les vocations et les charismes qu'elle regorge. Harmoniser les rapports de bonne cohabitation entre les fidèles laïcs du christ, entre les évêques et les religieux, religieuses, notamment dans le domaine de l'apostolat afin de rendre fructueux leur mission dans l'Eglise.

Encore un thème sur la vie consacrée, pour quoi faire?

Nous vivons en réalité dans une société à double vitesse, dans une Eglise où les valeurs évangéliques ne sont plus respectées. Ce sont là peut être, parmi les causes profondes du manque de collaboration entre personnes consacrées et fidèles laïcs. Par notre baptême, ne dit-on pas que nous

sommes prêtres, prophètes et rois? Seulement voilà; le sacerdoce n'est pas le même et le ministère diffère. Il y a le sacerdoce ministériel pour le prêtre ou la personne consacrée et le sacerdoce baptismal pour les laïcs. Chacun joue sa partition et reste dans son couloir de prédilection. Au finish, nous poursuivons la même mission, celle d'annoncer la Parole de Dieu. Les participants à ces assises vont une fois de plus focaliser leur réflexion autour de cette thématique d'une importance capitale pour la vie de l'Eglise. Certes, l'Eglise traverse de profondes mutations sociales, intellectuelles et religieuses, mais l'aspiration à l'éthique devient de plus en plus nécessaire. Une des pistes pour une vie consacrée conséquente, c'est l'application des règles prescrites par le droit canon. Ce thème va dévoiler les différentes facettes de la vie consacrée, dont les conclusions seraient le rétablissement des valeurs d'éthique.

Pascal BIOZI KIMINOU

NECROLOGIE

NDOKO BISSOULOU

Guillaume, ancien catéchiste, actuel membre de la confrérie Sainte Rita et de la chorale Echo du désert de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï et père biologique de l'abbé Grace MIENANZAMBI, ensemble avec la sœur Adolphe LOULOUNADIO de la Société des sœurs Oblates Apostoliques de Notre-Dame de Lourdes, informent les parents, amis et connaissances, le décès de



leur mère MIAYENDA Jeanne «Mâ Zouani», membre de la scholas populaire de la paroisse Saint Jean-Baptiste, survenu le samedi 21 septembre 2024 à l'hôpital de base de Makélékélé, des suites d'une courte maladie. Le deuil se tient au domicile familial, 100 rue Loukolela, Talangaï, référence arrêt de bus Liberté.

Que son âme repose en paix.

IN MEMORIAM

Jean-Félix YANGA: quatre ans auprès du Créateur!

24 septembre 2020 - 24 septembre 2024. Quatre ans déjà que Jean-Félix YANGA, contrôleur d'Etat à la CNSS et à l'ex-SNDE, à la retraite, nous a quittés et repose auprès de son Créateur.

Le père, l'époux, le frère, l'oncle et l'ami fidèle qu'il fût durant son pèlerinage terrestre a été une grâce.

Nos cœurs resteront à jamais empreints de l'amour qu'il nous a témoigné.

Aussi longtemps que la vie le permettra, nos souvenirs le garderont vivant pour toujours dans nos cœurs.



ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Publication des bans

Aux Communautés Paroissiales et Religieuses

A l'occasion de la Messe d'ouverture de l'Année Pastorale 2024-2025, le dimanche 6 octobre 2024, Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFUAKOUAHOU, Archevêque Métropolitain de Brazzaville, ordonnera diacres, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, à 9h30, les séminaristes dont les noms et prénoms suivent:

- 1-DIAKAMONA Dixin
- 2- KIMVOUAMA Prince Gair
- 3- NZINGOULA MALHELA Gloire
- 4- MIANZOKONA BOUZINGOU Charlemagne Jer
- 5- TSOUMBOU Orphée
- 6- ZOLA NGANAAM Merveilles.

Que cette circulaire, qui tient lieu de publication de bans, soit lue et affichée dans toutes les paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville et partout où les candidats auraient séjourné au moins six mois.

Je vous invite à soutenir les futurs ordinands par vos prières.

Abbé Vincent MASSENGO
Vicaire Général, chargé du clergé

Session Pastorale

Du 1^{er} au 4 octobre 2024, se tiendra à l'hôtel de l'ACERAC, la Session Pastorale des Ouvriers Apostoliques précédant l'ouverture de l'Année Pastorale 2024-2025 dans l'Archidiocèse de Brazzaville.

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Du 8 au 13 octobre 2024, se tiendra au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, la 53^e Assemblée Plénière de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), sur le thème: «La vie consacrée au Congo-Brazzaville et les défis de l'heure: la mondanité, les défis théologiques et pastoraux».

INSTITUT SUPERIEUR CATHOLIQUE MATER DEI

Inscriptions ouvertes pour l'année 2024-2025
Frais: 35.000 F.CFA

Licence en:

- Economie et Développement
- Informatique de gestion
- Réseaux et Techniques de maintenance
- Gestion et Administration des institutions scolaires et de formation
- Education à la culture de la paix et gestion des conflits
- Pédagogie sociale et de culture religieuse
- Catéchèse et pastorale

Formation des formateurs

Durée: - 3 mois (Janvier-mars); - 1 année
Catéchèse et pastorale

Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Formation en sciences religieuses

Durée: - 2 ans avec certificat; - 3 ans avec diplôme

Condition d'inscription

- Etre détenteur du BAC ou d'un diplôme équivalent
- Pièces à fournir:
- Une demande manuscrite ou une lettre de motivation
- Trois photos de format d'identité
- Une copie de relevé des notes du BAC
- Un certificat médical daté de moins de 3 mois

Pour la filière des sciences religieuses, catéchèse et pastorale, une lettre de recommandations de l'Evêque, du Curé, du Supérieur Majeur ou du responsable diocésain du mouvement d'apostolat.

Adresse: Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville
Tél.: +242 06 490 10 11.

Pour ne pas manquer
une édition de La Semaine
Africaine, mieux vaut s'abonner

Pour un nouveau départ

Il s'est tenu, du 18 au 22 septembre 2024 à la Cité Jérusalem de Loango, dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, deux sessions: l'une administrative et l'autre spirituelle, sur le thème: «*Vous êtes le corps du Christ*».

Les délégués venus des diocèses de Dolisie, Nkayi, Ouesso, Owando, Impfondo, Brazzaville et Pointe-Noire, étaient autour de leur aumônier national, l'abbé Yvon Dalla. Tous ont invoqué l'Esprit Saint et son discernement au cours de ces retrouvailles, et ce furent des moments d'intenses prières, de méditation, d'enseignements et d'échanges. L'ouverture de ces deux sessions étaient précédées d'une messe célébrée par l'abbé Yvon Dalla, entouré des abbés Stanislas Eboba de l'archidiocèse d'Owando; Ekessly de Ouesso et du père Richard Le Savant Mouanda de l'archidiocèse de Brazzaville. Le célébrant de cette messe a édifié les participants en prenant appui sur l'évangile de Luc 7,36-50. Ouvrant les travaux, Mme Georgette Makosso, bergère nationale a indiqué que ces assises tant administratives que spirituelles, soient pour les participants, un moyen de rechercher toujours un plus, du point de vue rationnel. Des exposés ont été développés tour à tour par l'abbé Gustave Makaya, responsable du Foyer de Charité de Liambou, tout en s'appuyant sur le thème central. Il a donné l'importance du baptême qui est un sacrement indispensable pour appartenir au corps du Christ. Les chrétiens doivent s'engager à une vie nouvelle en Christ sans division

et sans haine: le baptême nous fait découvrir et nous fait voir le Christ qui est le Chemin, la vérité et la vie. L'abbé Yvon Dalla a axé sa communication sur les «*pas de Jésus pour la nouvelle cinquantaine*», un sous-thème centré sur quatre défis à relever: la communion avec Jésus Christ; la mise en place d'un cadre juridique et administratif (les statuts); l'orthodoxie financière. Le conférencier a attiré l'attention des responsables à mettre tout en commun et dans la transparence, savoir rendre compte à la fin de chaque activité. Aussi, a-t-il fait savoir que le responsable doit penser à la succession tout en préparant la relève; créer les conditions d'acquisition du patrimoine terrien, afin de se doter des infrastructures. Le père Richard Le savant Mouanda a développé le sous-thème: «*L'adoration au Saint Sacrement, source de l'effusion du Saint Esprit*». L'adoration, a-t-il dit, est comme un acte de vitalité spirituelle qui permet de former une communauté de prière et de service. Les responsables devraient former une communauté des adorateurs zélés qui prêchent le bien et non parler du mal des autres. L'abbé Raphaël Nzaou, aumônier diocésain de Pointe-Noire, s'est focalisé sur les enseignements donnés par ses prédécesseurs. Il a exprimé



L'aumônier national avec d'autres abbés pendant la messe d'action de grâce

son mécontentement quant aux membres du Renouveau charismatique qui manquent d'engagement dans l'exercice d'adoration au Saint Sacrement. Le frère Jacques Ndamba, ancien coordonnateur national et Georgette Makosso, se sont exprimés sur le conflit récurrent entre les nouveaux et les anciens; les maux qui minent le Renouveau charismatique comme l'argent, le sexe et le pouvoir; les modes d'éligibilité au Renouveau charismatique (le discernement humain, charismatique et doctrinal). Après les enseignements, les participants ont abordé la question administrative au cours de laquelle, le rapport d'activités de l'année pastorale 2023-2024 des diocèses a été auditionné, ainsi que le programme d'activités exercice 2024-2025 examiné et adopté. Au terme des deux sessions, quelques résolutions ont été prises:

Sur le nouveau cinquantenaire, il faut faire de la parole de Dieu et de la prière une priorité; créer des unités de production pour acquérir un patrimoine terrien; donner une place de choix aux anciens; savoir gérer les conflits; former et accompagner les jeunes engagés dans le sacrement de baptême ou du mariage; créer les conditions de transparence dans la gestion des finances. C'est à travers une célébration eucharistique présidée par l'abbé Stanislas Eboba, accompagné de l'abbé Yvon Dalla que les participants se sont séparés amicalement, dans l'espoir de se retrouver très prochainement dans un autre diocèse. Le berger diocésain de Pointe-Noire, Hyppolite a remercié toutes les délégations pour le choix porté sur la Cité Jérusalem dans leur archidiocèse.

Madocie Deogratias
MONGO

CONGREGATION DES SŒURS DE SAINT JOSEPH DE CLUNY

Hommage à la sœur Florence Ombissa

L'une des premières Congrégations religieuses arrivées au Congo en 1892, la Congrégation Saint Joseph de Cluny, a rendu un dernier hommage à la sœur Florence Ombissa qui est entrée dans le monde silencieux de la mort, le mercredi 11 septembre dernier au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), des suites d'une courte maladie. Elle avait 88 ans.

Avant sa mise en terre le samedi 21 septembre 2024, une messe de suffrages a été célébrée dans les jardins de Javouhey, au Centre-ville de Brazzaville, par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon. Elle a rassemblé une dizaine de prêtres, parmi lesquels les abbés Vincent Massengo et Félix Maboundou, respectivement vicaires généraux de Brazzaville et Kinkala ainsi que des religieuses d'autres Congrégations, des parents et des fidèles laïcs venus témoigner leur reconnaissance à l'illustre disparue. L'émotion était grande, on pouvait lire sur les visages la tristesse et les regrets. Nombreux sont ceux qui ont gardé de l'illustre disparue le souvenir d'une religieuse exemplaire, dévouée et qui incarnait les valeurs humaines.

Dans son homélie, Mgr Javier Herrera Corona a indiqué que «*la mort est pour les croyants un passage à la vie éternelle. La vie ne s'achève pas mais se transforme. La mort n'est pas une fin en soi, mais une nouvelle vie qui ne s'éteindra jamais*». Après la messe, sœur Florence a été inhumée au cimetière de la Communauté, à Javouhey. Fille aînée d'Abel Mbanza et Maman Bayidikila, Madeleine Ombissa est née le 2 septembre 1936. Baptisée un mois après sa naissance le 5 octobre 1936, elle avait pour marraine Juliette Ndoundou. Elle fait sa première

communion le 26 mai 1946 à l'âge de 10 ans et reçoit sa confirmation le 23 juillet 1947 à la paroisse Sainte Barbe de Mindouli. Après ses études primaires, elle quitte son village natal pour l'école normale à Brazzaville où elle devient institutrice. Pendant sa formation, elle fait la connais-



Sr Florence Ombissa



Le nonce apostolique pendant la prière du dernier adieu

sance des sœurs de Saint Joseph de Cluny et exprime son désir de devenir religieuse. C'est ainsi que les sœurs l'envoient à Kibouendé pour commencer son postulat. Au noviciat, Madeleine Ombissa reçoit le prénom de Florence de la Vierge. Elle fait sa première profession temporaire ensemble avec la sœur Claire Barlovatz, le 25 août 1957 dans la chapelle de Javouhey, à Brazzaville. Le 12 septembre 1968, nos deux sœurs Claire et Florence, émettent leurs vœux perpétuels à la maison mère à Paris, en France. Revenue au Congo, elle est remise

aux études et c'est ainsi qu'elle réussit son Brevet d'études du premier cycle (BEPC) et son Baccalauréat. Tout en étant institutrice, elle poursuit ses études universitaires et obtient sa licence en anglais qui lui permet de faire sa connaissance en Irlande. Vaillante missionnaire, sœur Florence est passée dans plusieurs communautés de la Province d'Afrique centrale, notamment Javouhey, Sainte Bernadette de Baongo, Notre-Dame de Baongo (Brazzaville), Mbinda (département du Niari), Kibouendé (département du Pool) et Owan-

do (département de la Cuvette). A Sainte Bernadette, après la nationalisation des écoles en 1965, elle a le souci de l'éducation et de l'encadrement de la jeune fille congolaise. Elle crée avec l'aide d'un prêtre Sacramentin de la paroisse Saint Pierre Claver de Baongo, un groupe dénommé: «*Les petites sœurs de Sainte Bernadette*» (PSSB). Ces jeunes filles recevaient une formation humaine et spirituelle pour devenir de bonnes mères de famille. Au sein de l'association Scouts et guides du Congo, vu son expérience, elle occupera la fonction de commissaire nationale et formera les cheffaines de groupes d'unités. Directrice de l'école spéciale de Baongo, antenne Notre-Dame, elle a rendu d'énormes services auprès des jeunes désœuvrés, qui ont reçu une solide et excellente scolarisation. Dans le même souci d'instruire, elle a été une thérapeute et avait dans sa communauté un jardin de plantes médicinales. Sœur Florence a transmis son savoir-faire et son charisme à plusieurs personnes âgées du foyer sœur Clotilde à Baongo où elle donnait des cours d'alphabétisation. Elle a lancé la culture du moringa et la fabrication de savons de toutes sortes pour soigner plusieurs maladies de la peau. A la Caritas paroissiale de Saint Pierre Claver, sœur Florence a fait des visites à domicile pour découvrir les personnes vulnérables qui avaient besoin d'être secourues en urgence. En 2007 elle fête son jubilé d'or et en 2017 ses noces de diamant (60 ans de vie religieuse). En 2019, épuisée par ce travail de qualité qui a aussi affecté sa santé, elle intègre la

MÉDITATION DU 26^E DIMANCHE ORD.B2024

«La Justice de Dieu, incompréhensible pour l'humanité»

Textes: Nbr.11, 25-29/ Ps.18 (19)/ Mc.9, 38-43.45.47-48

Frères et sœurs en Christ, la Justice de Dieu a toujours été incompréhensible pour l'humanité car, si tout ce que Dieu fait pour les hommes est «*Bon*»; les hommes par ailleurs ont un sentiment mitigé de l'œuvre divine dans leur histoire. C'est pourquoi pour ce dimanche nous nous proposons de méditer sur le thème: «*La justice divine au regard de notre humanité faillible*». Les textes, en particulier Marc 9, 38-43.45.47-48 et Nombres 11, 25-29, en effet, nous interpellent profondément sur la manière dont nous percevons et vivons la justice de Dieu.

Dans l'Evangile, Marc stigmatise la «*jalousie*» des disciples de Jésus qui réagissent avec beaucoup de haine et d'ego, envers un homme qu'ils ont rencontré alors en mission d'évangélisation. Ce dernier exerce un charisme. Ce qui est sûr, il chasse des démons au Nom de Jésus et des malades, il les guérissait lui aussi. Cependant, les apôtres restent perplexes et éprouvent un complexe absurde à son égard parce qu'il n'est pas l'un des leurs. Toutefois, leurs questions adressées sur l'authenticité du ministère de ce dernier, met en lumière les pensées obscures et occultes, à tendance sectaire. En effet, pour faire comme eux ou bénéficier des faveurs qui sont les leurs, il faut à tout prix être dans leur rang. Partant de là ils auraient un droit d'ainesse ou de bizutage à exiger du dernier venu, puisque eux étaient probablement les ouvriers de la première heure. Cela dit, depuis leur élection malgré les efforts du Christ de constituer au sein d'eux un esprit fraternel manifeste, chaque disciple a souvent évolué en vase clos, enrichissant son ego au point d'espérer devenir «*le disciple privilégié*». Par ailleurs, chacun d'eux usait de la ruse et du complot pour parvenir au terme de la conquête, du graal à savoir: la confiance indéfectible du Christ. L'illustration probante est celle des fils de Zébédée avec leur mère à travers une des manœuvres les plus populaires des évangiles: «*...fait que l'un soit à ta gauche et l'autre, à ta droite*». Voilà qui est mesquin, rechercher le bonheur et le salut individuel ou des siens, au détriment des autres membres de la communauté. Cette attitude est très répandue chez les hommes: vouloir tout avoir pour soi afin de mieux contrôler les autres et décider de leur sort. Juger de qui peut agir en tant que porte-parole de Dieu ou mieux placer pour être aux commandes des choses. A cet effet, quand on n'a pas pu trouver pour son compte au profit d'un autre... on peut facilement sombrer dans le piège de la jalousie, comme les disciples, en pensant que seuls ceux qui sont dans le cercle restreint ou qui partagent nos méthodes doivent être au service de Dieu. Il s'agit là sans faire attention une occasion favorable à l'éclosion du «*labbysme religieux*». Il en est pareil dans le Livre des Nombres! Tandis que Moïse est comblé par le déploiement charismatique des prophètes, Éldad et Médad, en plus des 70 anciens auxquels Dieu avait doté d'une portion de sa grâce. Certains, frustrés, tenteront par la médisance de contester l'exploit que Dieu venait d'accomplir pour son peuple. Oui, beaucoup parmi les frères croyants chrétiens se plaisent de vilipender les mérites du rayonnement charismatique des autres au sein de la famille de Dieu. En tout état de cause, bien que les deux derniers ne fassent pas partie des soixante-dix anciens, il faut reconnaître au moins, qu'ils ont reçu du même Dieu «*Yahwe*» le même Esprit pour prophétiser et faire avancer l'œuvre salvatrice du Peuple élu. Cela dit, l'angoisse de perdre une position privilégiée ou de voir son prochain comme une menace peut disperser l'effort missionnaire de l'Eglise et générer des tensions et des incompréhensions au sein de la famille de Dieu. Au regard de ce qui a été dit, ce que ces deux passages nous enseignent, c'est que la justice de Dieu n'est pas soumise à nos jugements mesquins ou à nos préjugés. Frères et sœurs, «*Deus caritas est*» cette expression latine signifie «*Dieu est amour*» et vient de la Première Lettre de saint Jean: «*Dieu est amour: celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui*» (1 Jn 4, 16). Il s'agit bien évidemment du titre de la première encyclique du pape Benoît XVI, exposant de façon magistrale l'amour incontestable de Dieu qu'il va plus tard renchérir dans sa troisième Lettre: «*Caritas in veritate*» en français: La charité dans la vérité, sans laquelle l'exercice des charismes ne sera jamais authentique. Tout compte fait, Dieu agit comme il l'entend et il n'y a point de doute dans son amour donné à tout un chacun et ce avec équité. A tous ceux qui ont été appelés pour la mission, l'objectif reste le même: le Salut du monde!

Père Cello Primat NKOUNGA MABIKAS

communauté des sœurs aînées de Javouhey au Centre-ville. Depuis le mois de mai 2024, devenue faible et très souffrante, se nourrissant difficilement jusqu'au jour où le Seigneur l'a rappelée à Lui, le 11 septembre dernier, après 67 ans de vie religieuse.

Maman Fololo comme on aimait à l'appeler affectueusement que le Seigneur dans sa miséricorde, t'accueille dans son jardin céleste.

Pascal BIOZI
KIMINOU

SIGNATURE DE LA CONVENTION

Offrir des solutions d'assurance fiables et accessibles

Une signature de convention des prestations médicales a été conclue le 17 septembre 2024 à Brazzaville entre le Pr Fabien Roch Niama, directeur général du Laboratoire national de santé public (LNSP), et Joel Kouassi Ellah, directeur général de Nsia-Assurances Congo.

Le directeur général de LNSP a indiqué que la cérémonie de signature marque le début d'un nouveau partenariat longterm et mûrement réfléchi. Cette cérémonie, a-t-il poursuivi, est une forme de consécration au regard du parcours qui «est le nôtre en temps aussi court. Il nous revient encore à l'esprit; la très haute interpellation du président de la République, qui dans son adresse à la nation en décembre 2019, invitait le LNSP à jouer pleinement son rôle en qualité de laboratoire de référence dans le pays».



Après la signature de convention

Pour le Pr Fabien Roch Niama, les efforts consentis par l'ensemble du personnel, loin d'être insuffisants, ont permis d'accomplir un bond significatif majeur, tant du point de vue des moyens diagnostics que des capacités d'accueil. «De dizaines d'automates de laboratoire et autres appareils d'analyse ont été acquis tant dans le secteur de la biologie médicale que de la recherche, hissant notre structure au rang de la structure la mieux équipée de notre pays et capable de tenir la comparaison par rapport aux structures de même statut dans la sous-région. Cette position devrait se renforcer davantage avec l'achèvement début 2025 de notre antenne en cours de construction à Pointe-Noire, sur financement de la Banque mondiale», a signifié le directeur général de LNSP.



Photo de famille

Il a de même, garanti le directeur général de Nsia-Assurances Congo que les adhérents devraient disposer d'un service de qualité et des prestations dignes du prestige, de l'image de qualité et du sérieux. Par contre, le directeur général du LNSP a reconnu que la structure est souvent diabolisée par certains praticiens, heureusement minoritaires. «Il est en effet courant de s'entendre dire par un prescripteur qu'il faut se rendre spécifiquement dans un laboratoire ou une clinique désignée par lui seul, avec un discours indiquant que les résultats fiables des examens de laboratoire, ne peuvent provenir que de la structure désignée. Il s'agit de dénoncer ce genre de pratique et comportement qui se situe aux antipodes de la déontologie, laissant souvent interrogateur bon nombre de nos concitoyens-qui, souvent résignés, s'y soumettent», a-t-il précisé.

Pour Joël Kouassi Ellah, ce partenariat permettra d'offrir des solutions d'assurance fiables et accessibles, tout en soutenant le développement socioéconomique du pays. Il permettra aussi, a-t-il fait savoir, aux assurés de bénéficier d'une couverture étendue, couplée à des services médicaux de qualité. «Le développement de services mutualistes entre les deux institutions permettra de répondre aux attentes de nos assurés et d'optimiser la qualité des soins. Cela renforcera la confiance de nos assurés, qui pourront bénéficier désormais d'un service intégré, alliant assurance et service médicaux de pointe», a déclaré le directeur général de Nsia-Assurances Congo.

Il a par la suite salué les efforts déployés par le Pr Roch Niama et son équipe pour offrir aux populations des services de qualité à travers une infrastructure totalement rénovée répondant désormais aux normes internationales.

La visite guidée des installations du LNSP a clos la cérémonie de signature.

A. N'K-K.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FORMATION

Renforcer les capacités des cadres sur le recouvrement des créances

L'Association professionnelle des établissements de microfinance du Congo (APEMF-Congo) a organisé une session de formation des cadres des établissements de microfinance pour le recouvrement des créances. Cette session, intervenue dans le cadre de son programme d'activités, a été tenue le 17 septembre 2024 à Brazzaville. Celle-ci a été ouverte par Dieudonné Ndinga Moukala, directeur général des MUCODEC, président de l'APEMF, et Mme Gislaïne Mampouya Mackiza, directrice générale de la Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), secrétaire générale de l'association, et Clève Fortuné Mpuongui, directeur général de la mutuelle d'épargne et de crédit des chrétiens unis (MECRECU), secrétaire chargé de la communication de l'APEMF.

Animée par Gildas Octave Ndala-Bikoumou, directeur expert en microfinance & TPE et PME, cette formation avait pour but de mettre en place des procédures efficaces pour optimiser le recouvrement et maintenir une trésorerie saine dans les établissements de microfinance.

Plus d'une trentaine de participants que sont les dirigeants, les chargés clientèles, les chefs d'agences et les agents de recouvrement, ont renforcé leurs capacités pour améliorer leurs performances. Les établissements de microfinance sont aussi confrontés à un défi, celui de recouvrer leurs créances. Leur principale activité, c'est l'octroi de crédits. Cette activité est menacée par un taux d'impayés en constante augmentation, qui risque de compromettre leurs résultats financiers. Ainsi, pour les établissements

de microfinance, il est crucial de former leur personnel à la gestion rigoureuse des crédits et au recouvrement efficace des créances, selon les techniques prévues par le droit des affaires de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). La formation a permis aux participants d'acquiescer, de confirmer et d'optimiser leurs connaissances en matière de prévention et de gestion des impayés.

Ouvrant les travaux, Dieudonné Ndinga Moukala a souligné l'intérêt du thème choisi portant sur le recouvrement des créances. Mme Gislaïne Mampouya Mackiza, quant à elle, a dégagé les enjeux de cette formation. «Cette session rentre dans le cadre du programme d'activités de notre association professionnelle. Nous éprouvons beaucoup de difficultés pour recouvrer nos créances. Certes, nous



Mme Gislaïne Mampouya Mackiza, Dieudonné Ndinga Moukala et Clève Fortuné Mpuongui

avons ceux qui remboursent bien, mais nous avons aussi des personnes de mauvaise foi qui prennent des crédits, qui détournent. Quand nous tentons des actions de recouvrement, nous sommes confrontés à de nombreuses difficultés et cela prend du temps. C'est pourquoi nous voudrions échanger sur les bonnes pratiques pour le recouvrement. Il ne faut pas oublier que c'est l'épargne des clients que nous transformons en crédit».

S'adressant aux demandeurs des crédits, la secrétaire générale de l'APEMF a lancé un message à leur endroit. «Le crédit n'est pas un don. C'est de l'argent qu'on prend à une personne qu'on donne à une autre. Lorsqu'on vous fait confiance pour vous donner le crédit, vous

devez également mériter cette confiance en respectant vos engagements, donc en droit de restituer l'argent», a-t-elle précisé.

Le programme de formation se poursuivra à Pointe-Noire pour les établissements de microfinance implantés dans cette ville.

L'APEMF est un organe sous régional édicté par la législation sous régionale. Les établissements de microfinance sont regroupés au sein d'une association professionnelle pour échanger et renforcer les capacités des dirigeants et des collaborateurs des établissements pour améliorer leurs portefeuilles dans le cadre du recouvrement de l'activité crédit.

Philippe BANZ

UNION DES FEMMES DES MEDIAS DU CONGO

Une organisation pour renforcer les voix des femmes dans les médias

Sous la présidence de Durlly Emilia Kidissa Gankama, l'Union des femmes des médias du Congo (UFEMCO) a été mise en place le 20 septembre 2024 à Brazzaville. Cette organisation non gouvernementale a pour but de renforcer les voix des femmes dans les médias, promouvoir les compétences féminines et l'égalité de sexes dans la profession journalistique.

14 femmes adhérentes évoluant dans les différents organes de presse (en ligne et en presse écrite), ont pris part à la première réunion. L'UFEMCO entend s'engager activement dans la formation, le réseautage et le mentorat pour les femmes journalistes, tout en plaçant pour un journalisme plus inclusif et équitable. Elle veut se mobiliser pour offrir un espace de soutien et de développement professionnel pour les femmes, en organisant des forums de discussion et des formations sur les compétences journalistiques et le leadership.

«L'UFEMCO c'est pour répondre à un besoin qui se fait sentir, celui de la formation, du renforcement des capacités des compétences des femmes dans les médias et de leur représentativité; pourquoi pas de l'égalité dans la profession du journalisme. Les femmes ne sont pas polyvalentes, elles sont à des postes plus concentrées, surtout celles qui sont devant la caméra; dans la presse écrite par exemple, elle sont plus à l'écriture que dans le montage du journal; à la télévision et à la radio, elles sont

plus représentatives que dans les sphères de décisions», a déclaré Durlly Emilia Kidissa Gankama, présidente de l'UFEMCO, Cheffe de service «Bassin du Congo» au journal Les Dépêches de Brazzaville. L'association veut mettre en lumière les compétences des femmes dans les médias, en publiant des études et des rapports influents sur l'évolution des femmes journalistes au Congo; permettre à ces femmes de collaborer avec des structures médiatiques et institutions à travers le monde.

Dans les perspectives, l'UFEMCO veut être reconnue comme une voix influente dans le paysage médiatique congolais, promouvoir un journalisme éthique et responsable. «Les actions à mener sont des programmes de formation, de mentorat, de sensibilisation, de coaching. Ces actions permettront d'augmenter les compétences et la représentativité des femmes au sein des médias congolais. Nous aimerons collaborer avec toutes les personnes, tous les organismes qui sont capables de soutenir les femmes dans



Les journalistes adhérentes de l'UFEMCO

tous les domaines», a poursuivi la présidente de l'UFEMCO.

«C'est une très belle initiative, cette association se veut d'accompagner les femmes de médias pour mener à bien leur mission de journalistes. Nous voyons comment ces femmes sont confrontées à des situations qui les mettent au second plan à travers les stéréotypes autour de leur métier. Cette association est bien mise en place pour lutter pour les droits des femmes journalistes», a confié Mondésire Pharnelle Ikando, adhérente.

L'Union des femmes des médias du Congo est ouverte à toutes les femmes exerçant dans le journalisme, qu'elles soient débutantes ou expérimentées, mais également aux

étudiantes en journalisme.

A la fin de la réunion, un bureau de plusieurs postes a été mis en place pour apporter plus de rigueur dans la bonne marche de l'association. Les adhérentes ont procédé chacune à la signature de la déclaration officielle de l'UFEMCO.

Par la même occasion, un bureau exécutif a été constitué de quatre postes phares:

- **Présidente:** Emilia Kidissa Gankama
- **Secrétaire:** Gloria Imelda Lossele
- **Chargée de communication:** Divine Ongagna
- **Trésorière:** Lopelle Gassia Mboussa

Aybienevie
NKOUKA-KOUDISSA



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT

UNITE DE GESTION DU PROJET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Réf.: AMI N° 015/SC/24/MAEP/UGP-PAJE

MISSION: RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) CHARGE (E) DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE, JEUNES, ET INCLUSION SOCIALE ET DU PLAN D'ACTION DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENEARIAT (PAJE).

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de «Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires».

Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du Projet pour le recrutement d'un Expert international chargé de l'élaboration de la stratégie de ciblage, genre, jeunes et inclusion sociale et du plan d'action subséquent du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection cet Expert international qui aura pour mission d'accompagner l'Unité de Gestion du Projet dans l'élaboration de la stratégie de ciblage, genre, jeunes et inclusion sociale du projet PAJE, assortie d'un plan d'action pour répondre aux différents besoins et priorités des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans toutes les activités de promotion de l'inclusion socio-professionnelle des populations cibles, dans des activités rentables, créatrices de revenus, d'emplois décents et durables dans les chaînes de valeur agroalimentaires cibles.

L'Unité de Gestion du Projet PAJE («le client») invite à présent les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services décrits. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations: lettre de motivation, CV détaillé sur les compétences et expériences avec références attestées.

Un Expert sera sélectionné en accord avec les procédures de la Sélection de consultants individuels (SCI) conformément aux Directives du FIDA en matière de Passation des Marchés consultables sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-dessous:

Critères	Points
1. Qualification/Formation du Consultant: diplôme universitaire équivalent à au moins un master (Bac +5) ou DEA dans un des domaines suivants: sciences sociales, sociologie, économie, agronomie, développement rural, droit, éducation ou tout autre diplôme équivalent	20
2. Expérience professionnelle générale: avoir travaillé au moins pendant 5 ans sur les problématiques genre/inclusion sociale, jeunes et population vulnérable, en général et en Afrique en particulier. - Si en Afrique et en dehors : 40 points - Si en Afrique uniquement 35 points - Si en dehors de l'Afrique 30 points	40
3. Expérience spécifique en rapport avec la mission: - avoir réalisé au moins trois (3) missions similaires dûment référencées	30
4. Expérience au moins d'une (1) mission similaire financée par le FIDA, la Banque mondiale, la BAD ou l'AFD	10
TOTAL	100

«Seul le candidat classé premier sera invité à négocier le contrat.»

Le score minimum pour être classé au premier rang est 70 points. Seul le Candidat classé au premier rang sera invité à négocier le contrat. En cas d'égalité, les atouts et faiblesses des candidats concernés seront réexaminées pour identifier le meilleur. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen seront les suivants: i) le plus grand nombre de réalisations au critère 4, et la préférence sera donnée aux missions réalisées dans le cadre de financement du FIDA.

Les manifestations d'intérêts devront être directement déposées:

- à l'adresse physique de l'Unité de Gestion du Projet PAJE, Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, **Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo**, et par courrier électronique à l'adresse e-mail: secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le **08 octobre 2024** à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante: **AMI N° 015/SC/24/MAEP/UGP-PAJE «RECRUTEMENT D'UN EXPERT INTERNATIONAL, CHARGE (E) DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE CIBLAGE, GENRE, JEUNES, ET INCLUSION SOCIALE DU PAJE»**

Les TDRs de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante: secretariat@maep-paje.cg

Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la:

- politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations;
- politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles;
- Note pratique du FIDA sur le genre, ciblage et inclusion sociale.

Fait à Brazzaville, le 20 septembre 2024

Le Coordonnateur National,

Ulrich MASSENGO

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville
B.P: 13646 / Tel(s): (+242) 05.585.61.87/06.412.72.92
E-mail: officenotsmb@gmail.com

BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE
DE LA SOCIETE

Suivant procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique de la société dénommée **ART RAY** reçu en date du 10 septembre 2024, à Brazzaville, par Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, enregistré le 12 septembre 2024, sous folio **163** numéro **7206** à la recette ETD PLAINE, Brazzaville (République du Congo); l'associé unique a décidé de la cessation d'activités ayant entraîné la dissolution anticipée de la société dénommée **ART RAY**.

En conséquence de ladite résolution, la société a été mise en liquidation.

L'associé unique gérant a désigné Maître **Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI**, en qualité de liquidateur de la société dénommée **ART RAY** (Société en liquidation).

Un exemplaire du Procès-verbal a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 septembre 2024, sous le numéro **CG-BZV-01-2024-D-00750** et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-BZV-01-2024-M-10502**, le même jour.

Pour avis

Me Auberge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

REMERCIEMENT

La veuve et les enfants MAKOUNBOU ,remercient toutes celles et tous ceux qui par leurs gestes et assistances multiformes les ont soutenus lors de la cérémonie du retrait de deuil ,tenu à Kinkala (village Yalavounga) en mémoire du regretté papa Antoine MAKOUNBOU ,ancien membre du mouvement "Les Amis du Cardinal Emile BIAYENDA et ancien membre d'honneur de la mutuelle Catholique pour la solidarité Chrétienne (MUCASOC) et la messe d'action de grâce célébrée le samedi 7 septembre 2024 ,en l'église NDONA Marie de Massina P.K Mfilou .

Au vicaire Général Mesmin MASSENGO ,à tous les prêtres tous les mouvements d'apostolats de la paroisse ,amis et connaissances tous trouvent ici l'expression de leur reconnaissance infinie .

Que Dieu tout puissant le leur rende au centuples.

Fait à Brazzaville, le 22 septembre 2024

Juvet Pierre NGOUONO



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES
HYPOTHEQUES ET DELA PROPRIETE FONCIERE DE
BRAZZAVILLE-CENTRE
N° _____/MFB/DGID/DEFFD/IDCHPFBZV-C

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

RECTIFICATIF
A
L'ANNONCE LEGALE
N°235/2014/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants

Au LIEU DE:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
22	8151 du 29-07-13	Sect AN, bloc -; Pile 10; Sup.: 273,60m2	AVENUE NGAMABA	7-BZV	MAHOUNGOU Dany Moreno

LIRE :

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
22	8151 du 29-07-13	Sect AM, bloc 66; Pile 8quater; Sup.: 265,11m2	AVENUE DE LA RECONCILIATION	7-BZV	MAHOUNGOU Dany Moreno

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 12 août 2024
L'Inspecteur Divisionnaire,
Gilbert MBANDZA.

MINISTERE DU BUGGET, DES COMPTES PUBLICS ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°450/2024/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N°de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	32343 du 09-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 385,90m2	RUE JUSTIN MAYOUMA (QUARTIER 711 CASE BARNIER)	7-BZV	KIONGA DOUMA Florent
2	31793 du 17-04-24	Sect BD4, bloc 109; Pile 09; Sup: 318,98m2	7, RUE EDOURA IKOUMOU	6-BZV	KIANG-Beni Crispy Oneil
3	32346 du 23-08-24	Sect P13, bloc 234; Pile 8; Sup: 269,96m2	65, RUE MISSAKOU	5-BZV	M'BANGOUNOUNA Océane Marie Gerphide
4	81593 du 22-02-24	Sect D, bloc 3; Pile -: Sup: 800,00m2	QUARTIER BOHONA	LIKOUALA	MOUATEKE MOUASSANGUIELA Christiane Roza
5	32311 du 02-08-24	Sect BD4, bloc 210; Pile 1; Sup: 433,68m2	43, AVENUE MARCEL IBALIKO (QUARTIER 903 MATARI)	9-BZV	MOHAMED AHMED Salem
6	22047 du 27-08-20	Sect néant, bloc -: Pile -: Sup: 360,00m2	LIFOULA	POOL	MOUELE née KOUMOUS Reine Jeanne D'Arc
7	32335 du 08-07-24	Sect P1, bloc 64; Pile 05 (ex.08); Sup: 271,66m2	17, RUE MAMADOU DIOP	3-BZV	IAGOLNITZER Michel
8	31421 du 18-01-24	Sect P4, bloc 137; Pile 9; Sup: 690,55m2	37, RUE BANDZAS	3-BZV	DOUCOURE Mahamadou
9	31948 du 21-05-24	Sect P3, bloc 78; Pile 4; Sup: 379,10m2	44, RUE BACONGO	3-BZV	OSSIE Wilfride Claudelle
10	31949 du 21-05-24	Sect T, bloc 18; Pile 9; Sup: 406,91m2	RUE BAKOUKOUYAS (QUARTIER OUNZE EX DEPOT)	5-BZV	OSSIE Wilfride Claudelle
11	30990 du 02-11-23	Sect P7, bloc 81; Pile 6 (ex.829); Sup: 270,13m2	829, RUE MAYOMBE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	ANGOSSIO KODRO Perpétue Ornella
12	32398 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE N'KOOU	POOL	NYANGA Eunice Marlène
13	32400 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 50.000,00m2 soit 5ha	VILLAGE N'KOOU	POOL	NYANGA Yann Wencelas
14	32399 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 50.000,00m2 soit 5ha	VILLAGE N'KOOU	POOL	NYANGA Yann Wencelas
15	32403 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE N'KOOU	POOL	ADZIE Ludovic Mexant
16	32402 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE N'KOOU	POOL	ADZIE Constant
17	32401 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE N'KOOU	POOL	MOBIE née ADZIE Evelynne Celestine
18	32397 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE N'KOOU	POOL	NYANGA David Jalhet
19	32389 du 19-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 200,00m2	QUARTIER FLORENT NTSIBA	POOL	SQUARE THIerno ABDOURAHAMANE
20	32408 du 20-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 600,00m2	VILLAGE YIE	POOL	BAYONGA SCHEBA Myrriette Epouse ITOUA
21	32360 du 13-08-23	Sect P9, bloc 117; Pile 04 (ex.2); Sup: 174,14m2	172BIS, RUE LOUBOMO	5-BZV	TABAKA Mexan Guillaume
22	32367 du 14-08-24	Sect P7, bloc 5; Pile 5 (ex.2); Sup: 170,68m2	2BIS, RUE KINKALA	4-BZV	ONGOLAMBIA ISSEMEBA Fridolin Dimitri
23	32334 du 08-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 200,21m2	QUARTIER GASTON MPOILOULOU (KINTELE)	POOL	EBONGUI Timothée
24	32280 du 24-07-24	Sect -, bloc -: Pile -: Sup: 200.000m2 20ha	VILLAGE BAMBOU MINGALI (TERRE IBINA)	POOL	Monsieur et Madame NIANGA Jean Marie
25	32282 du 24-07-24	Sect -, bloc -: Pile -: Sup: 30.000m2	VILLAGE BAMBOU MINGALI (TERRE IBINA)	POOL	Monsieur et Madame NIANGA Jean Marie
26	32281 du 24-07-24	Sect -, bloc -: Pile -: Sup: 105.165m2 10ha51a65ca	VILLAGE BAMBOU MINGALI (TERRE IBINA)	POOL	Monsieur et Madame NIANGA Jean Marie
27	30036 du 07-06-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 415,37m2	QUARTIER 907 MAKABANDILOU	9-BZV	NGANTALI Chimène Parfaite
28	32323 du 06-08-24	Sect P15, bloc 8; Pile 3; Sup: 174,29m2	36, RUE LIRANGA (QUARTIER TALANGAI)	6-BZV	INGOMIS Justin
29	30963 du 26-09-23	Sect P9, bloc 112; Pile 9; Sup: 125,54m2	7BIS, RUE MOSSAKA	5-BZV	MAVOUNGOU Lyse J. et MAVOUNGOU Chloe T.
30	32411 du 21-08-24	Sect P4, bloc 44; Pile 3; Sup: 357,57m2	30TER, RUE DJAMBALA	4-BZV	Grâce Messia Julie BOKOLOJOUE
31	32204 du 08-07-24	Sect CJ, bloc 114; Pile 01; Sup: 3.418,88m2	RUE OKAMBA	9-BZV	NDINGA Emmanuel
32	32312 du 02-08-24	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 600,00m2	QUARTIER NGABIO	POOL	MBONGO Serge Mesmin
33	20551 du 26-08-19	Sect BD4, bloc 234; Pile 02; Sup: 413,42m2	16, RUE DES ANTENNES (QUARTIER NKOMBO-MATARI)	9-BZV	GOTENI Malcolm
34	20552 du 26-08-19	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 1.277,36m2	AVENUE OBIA GASTON (QUARTIER MANIANGA)	9-BZV	GOTENI Malcolm
35	32422 du 23-08-24	Sect P11, bloc 26; Pile 02 (ex.748); Sup: 230,95m2	748, RUE CAMPEMENT (QUARTIER BONGO)	5-BZV	OBA Kévin Ravel
36	31606 du 26-02-24	Sect P7, bloc 9; Pile 05bis; Sup: 198,78m2	30, RUE MADINGOU	4-BZV	OBAPOUNOU Gabrielle Jessica
37	32445 du 28-08-24	Sect E, bloc -: Pile -: Sup: 456,22m2	QUARTIER DENIS SASSOU N'GUESSO (KINTELE)	POOL	Enfants DOMLAN Ayité Towoea nés et à naître
38	32192 du 04-07-24	Sect P7, bloc 1; Pile 10; Sup: 469,07m2	4, RUE BASSOUNDI	4-BZV	MBEMBA Angèle
39	32405 du 20-08-24	Sect E, bloc -: Pile -: Sup: 466,08m2	QUARTIER DENIS SASSOU N'GUESSO (KINTELE)	POOL	IBOMBO Modeste Bienvenu
40	29809 du 03-02-24	Sect P5, bloc 92; Pile 04; Sup: 267,99m2	96BIS, RUE DES MARTYRS	3-BZV	NGAKOSSO Jean François
41	32362 du 12-08-24	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	RUE MAYETELA (QUARTIER 711 CASE BARNIER)	7-BZV	M'BIZI Pauline
42	32326 du 07-08-24	Sect F, bloc -: Pile -: Sup: 822,42m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	ETABA née LIKENAMON Bernadette
43	32275 du 22-07-24	Sect P7, bloc 90; Pile 13; Sup: 305,19m2	164, RUE MAYOMBE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Ecole Communautaire de l'Enseignement Supérieure (ECES)
44	32466 du 02-09-24	Sect P8, bloc 152; Pile 2; Sup: 341,08m2	136, RUE LAGUE	4-BZV	MBENGUE Stevie Grâce Ornella
45	32419 du 22-08-24	Sect C, bloc -: Pile -: Sup: 880,92m2	QUARTIER OBANGUI (OYO)	CUVETTE	Société CSI TERCALE

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 26 septembre 2024

Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le campus numérique francophone de Brazzaville refait peau neuve

Ravagé en partie par des flammes pendant le séjour de travail en terre congolaise du directeur régional de l'Agence universitaire francophone (AUF) Afrique centrale et Grands lacs, le Pr Armand Kiyindou, le campus numérique francophone de l'AUF entièrement rénové a officiellement relancé ses activités vendredi 20 septembre 2024 à Brazzaville. Pour le responsable-pays, le Pr Edouard Ngamounsika, le renouveau du campus numérique francophone de l'AUF à Brazzaville marque un tournant significatif dans l'accès à l'éducation et à la recherche au Congo.

Après l'épreuve de l'incendie, la réouverture de ce centre est un symbole de résilience et d'engagement de l'AUF envers le progrès académique. La rénovation complète des installations témoigne de l'importance accordée par cette institution internationale à la création d'un environnement propice à l'apprentissage et à l'innovation. Les salles modernisées et bien équipées sont une source de fierté pour les usagers, comme en témoigne Roch Bouine Oubatsila (diplômé de l'Université Mohamed Premier du Maroc par l'entremise de l'AUF), dont l'expérience positive reflète l'efficacité de l'enseignement à distance proposé par l'institution.

La présence de représentants des universités membres lors de la cérémonie de réouverture souligne la collaboration et le soutien du réseau universitaire francophone, qui s'étend bien au-delà des frontières du Congo. Le Pr Edouard Nga-

mountsika, représentant de l'AUF au Congo, a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont contribué à la renaissance de ce campus, un geste qui renforce le sentiment de communauté et d'objectifs partagés. L'invitation du Pr Ngamounsika aux universitaires et étudiants à s'approprier ce lieu d'apprentissage est une incitation à exploiter pleinement les ressources disponibles pour le développement personnel et professionnel. C'est une opportunité pour les membres de l'AUF de se doter des compétences nécessaires pour exceller dans la recherche et l'entrepreneuriat, contribuant ainsi à l'économie du savoir et à la création d'emplois.

Ce campus représente un pilier pour l'éducation francophone en Afrique et ailleurs, offrant des possibilités d'études avancées et de collaborations internationales. Il est un exemple éloquent de la manière dont les institutions peuvent surmonter



L'une des salles rénovées

les adversités pour fournir un enseignement de qualité et favoriser l'émergence de nouvelles générations de chercheurs et de professionnels qualifiés. Avec cette réouverture, l'AUF Brazzaville s'affirme comme un acteur clé dans la promotion de l'excellence académique et la réalisation des aspirations professionnelles des étudiants et chercheurs en République du Congo et au-delà. L'Agence universitaire de la Francophonie est une association mondiale d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui partagent l'usage du français. Fondée en 1961, l'AUF vise à promouvoir une coopération scientifique et éducative entre ses membres.

Ses principaux objectifs sont,

entre autres, le renforcement des capacités (soutenir les établissements membres dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche); la mobilité académique (Faciliter les échanges et la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs); l'innovation pédagogique; le développement durable; la francophonie scientifique (renforcer l'usage du français dans les domaines scientifiques et académiques).

L'AUF regroupe plus de 1000 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (universités, grandes écoles, centres de recherche, instituts, réseaux universitaires, etc.) répartis dans environ 120 pays.

Gaule D'AMBERT

EDUCATION

Révision de l'accord-cadre entre le Gouvernement et l'APEEC

Réunis en conclave du 13 au 14 septembre 2024 au siège de l'APEEC, sous l'égide de Christian Grégoire Epouma, président national de l'APEEC, les présidents départementaux et communaux préconisent la révision de l'accord cadre signé avec le Gouvernement suite à la mesure prise en conseil des ministres du 7 octobre 2023, liée à la suppression des contributions parentales. Le protocole d'accord est devenu caduc, dit-on à l'APEEC.

La conférence des présidents visait à dresser le bilan des activités réalisées par l'association. Le président national de l'APEEC a saisi cette occasion pour mettre un terme à la cacophonie orchestrée par les esprits mal intentionnés et rappelé à l'opinion nationale les attributions de l'APEEC.

Jean Boumandouki, président départemental de l'APEEC de Brazzaville, a fait observer une minute de silence en mémoire de Euloge Blanchard Epara, président honoraire départemental des Plateaux, qui s'est

éteint le 12 septembre 2024 à Djambala.

Outre la révision de l'accord cadre, la conférence des présidents, a abordé la problématique de l'opérationnalisation du SIGE, la gestion efficiente des crédits alloués aux établissements scolaires; le fonctionnement effectif des COGES dans les établissements scolaires; la clarification de la question relative à la suppression ou non du CEPE par le Gouvernement; la participation de l'APEEC à la Commission d'agrément des établissements scolaires primaires d'enseignement dans le



Pendant le conclave

sous-secteur de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation; l'application stricte de la suppression des contributions parentales en rejetant ainsi la note de service du 4 avril 2024. Quant à l'annexe au rapport moral, la conférence des prési-

dents adresse ses félicitations au bureau national de l'APEEC pour la qualité dudit document, auquel ils n'ont pas manqué d'apporter quelques amendements.

Victor GUEMBELA

APEEC

Christian Grégoire Epouma réélu pour un autre mandat

Les membres de l'Association des parents d'élèves et d'étudiants du Congo (APEEC) se sont réunis en congrès du 17 au 19 septembre 2024 sur le thème: «Parents d'élèves et d'étudiants, approprions-nous les préconisations et recommandations issues des Etats généraux de l'éducation nationale, la formation et de la recherche et impliquons-nous dans l'œuvre de la refondation du système éducatif congolais». A l'issue des travaux du congrès, Christian Grégoire Epouma a été réélu pour un mandat de 5 ans.

La cérémonie de clôture a été placée sous les auspices de Dieudonné Mousala, président d'honneur et président national de la coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo (CARESCO); en présence de Jean Boumandouki,

coordonnateur départemental de l'APEEC de Brazzaville. Le président national sortant Christian Grégoire Epouma a, d'entrée de jeu, fait observer une minute de silence en mémoire des membres qui ont



Christian Grégoire Epouma

SANTÉ

Garantir la sécurité des patients par l'amélioration du diagnostic

La communauté internationale a célébré le 17 septembre la Journée mondiale de la sécurité des patients sur le thème: «Améliorer le diagnostic pour garantir la sécurité des patients». La célébration entendait marquer l'évènement avec la participation de la représentation de l'OMS au Congo, en partenariat avec le Gouvernement. Elle a été organisée au siège de l'OMS Afrique à Brazzaville.



Jean-Ignace Tendelet et le Dr Rebecca Matshidiso Moeti (au milieu) donnant la conférence de presse à la célébration de Journée mondiale de la sécurité des patients

La cérémonie a été coprésidée par Jean-Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la Santé, et le Dr Rebecca Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS Afrique sortante, avec pour slogan: «Poser un diagnostic correct, c'est une question de sécurité». On y a noté la présence de cadres de l'OMS, en l'occurrence le Dr Pierre Kariyo, chargé du programme de Sécurité des patients au bureau régional, et ceux du ministère de la Santé.

L'OMS appelle à des efforts concertés pour réduire de manière significative les erreurs de diagnostic grâce à des interventions multiformes fondées, entre autres, sur le facteur humain et l'engagement du personnel de santé.

Jean-Ignace Tendelet a indiqué que «des initiatives concrètes sont mises en œuvre dans nos Etats membres de l'OMS pour améliorer la qualité du diagnostic. Cette année, a-t-il rappelé, l'Etat congolais nous invite tous à sensibiliser le personnel de santé aux erreurs de diagnostic qui contribuent aux préjudices subis par les patients et souligner le rôle déterminant d'un diagnostic correct, opportun et sûr pour l'amélioration de la sécurité des patients; à accorder une place importante à la sécurité des diagnostics dans les politiques de sécurité des patients et des pratiques qui contribuent à tous les niveaux des soins, conformément au Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030».

Pour lui, il s'agit d'améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des services de diagnostic mentionnés dans les stratégies et résolutions mondiales et régionales; encourager la collaboration entre les décideurs politiques afin de promouvoir un diagnostic correct, opportun et sûr; et donner aux patients et à leurs familles le moyen de s'impliquer activement ensemble avec les professionnels de la santé et les responsables des soins afin d'améliorer le processus de diagnostic.

Pour sa part, le Dr Rebecca Matshidiso Moeti a rappelé, qu'en tant qu'OMS, les retrouvailles de promotion et de protection de la santé contribuent à la vie de tous: «Nous continuerons à assurer notre volonté et jurer sur notre profession afin d'améliorer la sécurité des diagnostics et la sécurité des patients dans les soins de santé. Un diagnostic correct constitue la sécurité des patients. Pour un patient, il est essentiel de lui proposer des soins et le traitement nécessaires.»

Philippe BANZ

quitté la terre des hommes. Il a, par ailleurs, évoqué les efforts de l'APEEC non seulement pour son implication aux objectifs essentiels de défense des intérêts des parents d'élèves et d'étudiants, mais aussi son rôle d'encadrement et d'accompagnement du système éducatif ainsi que son partenariat avec les différentes institutions qui traitent des questions éducatives.

Le bureau national mis en place est piloté par Christian Grégoire Epouma; la vice-présidence est assurée par Victor Ongagna; la deuxième vice-présidence est dirigée par Jean Boumandouki. Le secrétariat chargé à la communication et à la mobilisation est géré par Victor Guembela. Une motion de remerciements au Président de la République Denis Sassou Nguesso, premier parent d'élèves et d'étudiants, et des recommandations portant sur l'obtention du statut d'utilité publique par l'APEEC; la problématique de l'opérationnalisation du système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE), le fonctionnement effectif des Comités de gestion (COGES) dans les établissements scolaires; la révision de l'accord cadre signé entre le Gouvernement et l'APEEC; la clarification de la question relative à la suppression ou non du certificat d'études primaire élémentaires (CEPE) par le Gouvernement. On peut aussi noter l'application stricte de la mesure gouvernementale sur la suppression des contributions

parentales en rejetant ainsi la note du 4 avril 2024; la participation de l'APEEC à la commission d'agrément des établissements privés du sous-secteur de l'Enseignement général.

Au terme des travaux, Christian Grégoire Epouma a rappelé que l'APEEC est présente sur tout le territoire national: «L'APEEC a été, elle sera. Chers camarades, la plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de se relever à chaque chute, l'affirmait Confucius le philosophe Chinois. Nous nous réjouissons au nom de toute la communauté parentale au sein de l'APEEC, de l'aboutissement heureux des travaux de l'assemblée générale post-transition de notre président national émérite Martin Itoua».

Il a, en outre, remercié toutes les sensibilités ayant contribué à l'organisation de cette rencontre: «L'APEEC, comme un roseau qui plie, mais ne rompt jamais, mais reste et demeure un partenaire incontournable des pouvoirs publics, nonobstant la mesure gouvernementale du 7 octobre 2023, relative à la suppression des contributions parentales», a dit Grégoire Epouma, promettant d'être au service de la communauté. «Nous ne saurons trahir cette confiance que vous avez placée en nous et nous prenons l'engagement de faire que nous puissions contribuer à une rentrée scolaire et universitaire 2024-2025 réussie.»

V.G.

LITTÉRATURE

'Désir d'Afrique', de Boniface Mongo-Mboussa

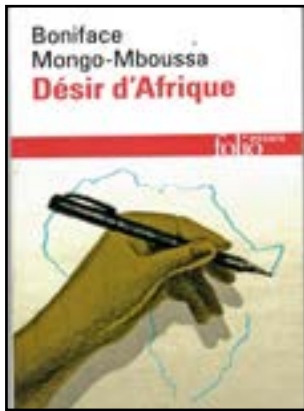
'Désir d'Afrique', l'essai de l'écrivain congolais Boniface Mongo-Mboussa, a été publié pour la première fois en 2022 avec une préface d'Ahmadou Kourouma et une postface du romancier togolais Samir Tchak, dans la collection Continent noir des éditions Gallimard. Cet essai composé de textes de l'auteur et d'interviews, est aujourd'hui disponible en livre de poche folio/essai chez Gallimard. Si depuis 2002 beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, ce texte important qui dresse un tableau de la littérature d'Afrique, des Caraïbes et de Madagascar de la seconde moitié du XX^e siècle, reste d'une brûlante actualité. C'est pourquoi le livre de Mongo-Mboussa vaut la peine d'être lu ou relu.

Dans son essai, l'auteur revient sur l'affaire Yambo Ouologuem. On se souviendra que l'écrivain malien reçut le prix Renaudot, pour son livre "Le devoir de violence" (1968) dans lequel l'auteur s'insurgeait contre le mythe d'une Afrique précoloniale marquée par la non-violence et l'harmonie sociale. A la parution du livre, Ouologuem fut accusé de plagiat et il s'écoula de longues années pour que l'on reconnaisse que l'inculpation n'était en rien fondée et qu'il convenait par conséquent de réhabiliter l'éminent écrivain malien. "Ce roman, nous dit de bon droit Mongo-Mboussa, est sans doute le classique oublié que l'on devrait relire et méditer pour son actualité". La thématique de l'avenir de nos pays s'invite dans l'essai par le biais d'une question de l'auteur posée aux écrivains africains: comment voyez-vous l'avenir de l'Afrique? Ci-après les réponses données au cours d'interviews par trois figures emblématiques de la littérature africaine.

Wole Soyinka, Prix Nobel de littérature en 1986: "Eh bien...j'ai peur d'être désespéré. Vous savez, il y a un mois, j'étais en compagnie de Fidel Castro. Nous avons eu une longue discussion et nous avons parlé de l'Afrique..."



Boniface Mongo-Mboussa



La couverture du livre

et il m'a soudainement posé cette question comme vous venez de le faire. J'ai répondu, franchement je dois vous avouer que j'ai parfois tendance à perdre espoir, tellement les problèmes sont énormes. Juste quand on se réjouit de la fin de l'apartheid, le sida arrive et nous décime...Oui parfois, j'ai tendance à perdre espoir. Et il a eu cette réponse: vous avez raison de perdre espoir parfois, mais vous n'avez pas le droit de le faire perdre. Cette phrase résume mon itinéraire".

Mongo Beti, auteur du "Pauvre Christ de Bamba" (Robert Lafont, 1956): "Je suis optimiste pour l'Afrique...Tôt ou tard l'Afrique se libérera du néocolonialisme et des tyrans". Cheikh Hamidou Kane, auteur de "L'aventure ambiguë" (Julliard, 1961): "Quand on compare ce qui a été acquis comme progrès depuis les indépendances en matière d'augmentation de taux de scolarisation, d'augmentation des infrastructures routières, on se rend compte que l'Afrique a fait des progrès considérables".

Certes, serait-on tenté de répondre, la croissance économique de l'Afrique en termes d'indicateurs socio-économiques est là, palpable, et personne sur ce point ne saurait contester l'éminent écrivain. Mais quand on voit tous ces jeunes africains sombrer dans la mer en voulant atteindre "la terre promise" d'Europe, il y a de quoi s'interroger sur l'avenir de l'Afrique.

Mongo-Mboussa consacre quelques passages de son essai à la négritude (Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor,

est un roman de la littérature africaine. Pour se risquer à un exemple, Dostoïevski et Gogol n'eurent jamais écrit "Les frères Karamazov" pour l'un et "Les Ames mortes pour l'autre", s'ils n'avaient été Russes.

Mongo-Mboussa consacre un chapitre de son essai au génocide du Rwanda, prolongeant par là les écrits admirables d'auteurs pionniers comme Yolande Mugasana, "La mort ne veut pas de moi" (1997), Philip Gourevitch, "Nous avons le plaisir de vous informer que demain nous seront tous tués avec notre famille"... (1999), Jean Hatzfeld, "Dans le nu de la vie, récits des marais rwandais" (2000). Les passages de l'essai sur le pays des mille collines viennent nous rappeler,

une fois de plus, que les rivalités des puissances extérieures en Afrique sont souvent génératrices de violences extrêmes à l'endroit des populations civiles.

Un chapitre de l'ouvrage est également dédié au Congo, dans lequel l'auteur rend un bel hommage aux écrivains congolais qui, du moins pour un grand nombre d'entre eux, ont su conserver leur liberté de création face au pouvoir politique à l'époque du monopartisme. Mongo-Mboussa nous rappelle à l'occasion, que l'auteur de "La vie et demie" bénéficia durant sa phase ascendante du soutien de deux parrains littéraires, qui furent tout à la fois écrivains et hommes politiques sous la présidence Marien Ngouabi et Denis Sassou-Ngués-

so: Henri Lopes et Tati-Loutard. Cependant, ainsi que nous le montre l'oeuvre de Sony Labou Tansi dans son ensemble-pour le volet poétique, lire l'excellente somme publiée aux éditions du CNRS-parrainage ne l'empêcha guère de produire une oeuvre libre et ouvertement critique à l'endroit du politique.

On n'oubliera pas de conseiller la lecture de l'interview de Jean-Michel Devesa, un intellectuel et ami intime de Sony Labou Tansi, qui éclaire avec brio et de façon courageuse les deux dernières années de la vie de l'écrivain et de son épouse, 1994-1995, et certains aspects de sa production littéraire méconnus du large public.

Jean José MABOUNGOU

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA

Siège Social: BP 1233, Pointe-Noire

RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

SOCIETE CONGO FOREST PLANTATIONS (COFOR)

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 203 880 000 F CFA

Siège Social : 327, Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les cocotiers

Pointe-Noire-République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2019-B12-00062

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 28 Juin 2024 de la société **CONGO FOREST PLANTATIONS** en sigle «**COFOR**», l'associée unique décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société malgré la perte constatée au cours de l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte de ce que la société est tenue dans un délai maximum de 2 ans au plus tard après la clôture de l'exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard à la clôture de l'exercice arrêté le 31 décembre 2025, de reconstituer les capitaux propres de la société à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le N° **CGPNR-01-2024-D-01097**, le 18 Septembre 2024.

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire le 18 Septembre 2024.

Pour avis.

MEMO

Djo Mpoy, l'un des meilleurs ténors que l'O.K. Jazz ait jamais eus

La nouvelle de la mort de Ignace Mpoyi Kanyinga (plus connu sous son nom d'artiste de Djo Mpoy) avait plongé les milieux de la musique du Congo, ainsi que le grand public, dans une profonde consternation. Bien qu'attendue depuis des semaines, après de fausses annonces. L'un des meilleurs ténors que l'O.K. Jazz ait jamais eus durant son existence. Après une longue maladie, il nous a quitté, le 19 septembre 1993 à 5 heures du matin, dans une salle de l'hôpital Mama Yemo (actuel hôpital général de Kinshasa). Né le 23 septembre 1954, Djo Mpoy est mort à fleur de l'âge, à 39 ans. Il était marié et père de six enfants.

Il intégra vers les années 1975-1976, l'orchestre Lovy du Zaïre dirigé par Vicky Longomba, où il côtoya Diatho Lukoki. Il avait été recruté en 1979 par l'O.K. Jazz. A cette époque, Sam Mangwana, interprète attitré de Lutumba Ndomanweno

dit "Simaro-Masiya", venait de quitter l'orchestre en y laissant un vide que personne ne pensait pouvoir combler dans l'immédiat. A cela, il faut aussi évoquer le départ de Youlou Mabiala qui avait décidé de regagner Brazzaville. C'est donc à



Djo Mpoy: beau gosse et chanteur de charme

ce chanteur que Franco fait appel lorsque son orchestre fut déserté. Au milieu des années 80, il avait quitté l'O.K. Jazz pour s'installer à Abidjan en Côte d'Ivoire, pour y poursuivre sa carrière

musicale, avec son collègue Diatho Lukoki qui vient de nous quitter, il y a quelques semaines. Ensemble, ils avaient produit l'album "Ba patrons". Décivant l'artiste, notre col-

lègue feu Sylvain Bemba écrivit: "Djo Mpoy ne tarda pas à s'imposer comme le nouveau joker de l'ensemble du grand maître Luambo Makiadi dit "Franco", avec des titres comme: "Mbon-go", la première chanson qu'il interpréta; "Kadima"; "Mamba"; "Célio"; "Pablo"; "Adieu Franco", etc. Autant de titres irradiés par le talent hors-pair, en solo comme en duo, de celui qui est admis comme étant l'une des vraies figures exceptionnelles de la musique congolaise. Beau gosse, avec une prestance attirant tous les regards, Djo comme on l'appelait familièrement, fut un phénomène vocal. Douée d'une fausse fragilité, sa voix ne se cassait à une certaine hauteur que pour mieux rebondir comme par une sorte de miracle".

Géant par le talent, "le jeune chanteur était malheureuse-

ment de santé fragile. Une première attaque d'hémiplégie avait laissé quelques séquelles sur le côté gauche de son visage, la seconde intervenue près de dix ans plus tard aura été fatale à ce messenger du rêve et de l'émotion. Après avoir côtoyé, tutoyé la mort sans jamais oublier de chanter la sienne propre par anticipation, Djo Mpoy a donc fini par rencontrer celle qu'il n'a jamais perdue de vue".

Erick Mpoyi, son fils, est depuis quelques années, en train de perpétuer le nom de son père, avec un groupe des jeunes. Il tient un groupe d'interprétation qui revisite les chansons interprétées par son père et, de façon générale, tous les tubes à succès de l'O.K. Jazz et de la musique congolaise.

Alain-Patrick MASSAMBA

FECOFOOT

La FIFA à Brazzaville pour déminer la crise

Des émissaires de la FIFA sont attendus au Congo « dans les meilleurs délais afin de rencontrer les différentes parties prenantes » à la crise qui secoue le football congolais depuis plusieurs mois. Selon des sources, la FIFA pourrait envisager des sanctions sévères en cas de non-coopération et d'entrave à l'autonomie de la fédération. L'affrontement entre le président de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), Jean-Guy Blaise Mayolas, et des clubs issus d'un collectif auto-proclamé de membres de l'Assemblée générale ayant saisi l'institution qu'il dirige pour l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire de la FECOFOOT, avec la bénédiction du ministère en charge des sports déterminé à soutenir les dissidents, a pris une tournure inattendue. Les accusations et les tensions qui en découlent ont poussé la FIFA, qui observait attentivement les événements, à intervenir. Dans une correspondance dont le destinataire est la FECOFOOT, elle invite, en accord avec la CAF, « les parties prenantes à surseoir au processus d'organisation d'une assemblée générale extraordinaire de la FECOFOOT à la date du 25 septembre 2024 ». Conformément à ses règles, toute ingérence politique dans le sport est rigoureusement sanctionnée. Cet avertissement rappelle la rigueur de l'organisation face

à toute tentative de manipulation extérieure. Dans cette lettre, la FIFA a aussi exprimé son « inquiétude » à la suite « d'une intervention de la police au sein du Centre technique de la FECOFOOT (à Ignyé, à 45 km au nord de Brazzaville) qui, la semaine passée, a conduit à l'arrêt des matches de la 6e journée du championnat national de foot féminin » et en a « interdit l'accès jusqu'à nouvel ordre » sur requête du ministre en charge des sports. En s'étant introduit par effraction dans des attributions et des domaines qui ne relèvent pas de

sa compétence, une partie de l'opinion pense que le ministre expose le pays aux sanctions de la FIFA, laquelle assimile pareille intrusion à de l'ingérence politique. Dans ce contexte tendu, il est crucial d'envisager des solutions constructives. Mais le dialogue entre les parties concernées (en excluant de nombreux signataires qui ne sont même pas membres des bureaux des différents clubs, ce qui remet naturellement en question la légitimité de la démarche des dissidents),

pourrait-elle permettre de désamorcer cette crise ? Les regards se tournent désormais vers les prochains développements. La communauté sportive internationale observe attentivement, espérant que ce conflit trouve une issue favorable. Comment le Congo réussira-t-il à préserver l'intégrité de son sport tout en régulant les différends internes ? La réponse à cette question réside dans les actions et les choix des jours à venir.

Franck SOUAPIBOU



COUPES AFRICAINES DES CLUBS

L'AS Otohô hors compétition malgré sa victoire !

Le vice-champion du Congo n'a pas survécu au deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération, mettant un point final à sa participation dans cette compétition aux portes de la phase de poules. Malgré sa victoire (2-1) aux dépens de Black Bulls du Mozambique au match retour disputé, dimanche 22 septembre 2024, dans un Stade Président Alphonse Massamba-Débat aux gradins scandaleusement vides, il est éliminé.

L'issue du match aller à Maputo (une courte défaite : 0-1) avait pourtant fait souffler un vent d'optimisme pour le match retour à Brazzaville. Dirigeants, joueurs, techniciens et supporters croyaient dur comme fer que l'AS Otohô était toujours capable de soulever les montagnes. Pourtant, après quarante-cinq minutes de jeu, l'inquiétude s'était emparée de tout le monde. Puis il y a eu un début de panique quand les visiteurs ont ouvert le score à la 77e minute de la partie. Il restait moins d'un quart d'heure pour espérer rétablir l'égalité, puis tenter le coup de force d'inscrire deux autres buts. Ce que les poulains de Barthélémy Ngatsono ont commencé à faire, en égalisant d'abord sur penalty (89e) par Ndong Cruz, et en passant devant Black Bulls grâce à Prince Mouandza Mapata (90e +3) : 2-1. Le dernier coup de sifflet de l'arbitre a finalement surpris les Congolais sur ce score. Naturellement, il est insuffisant... La campagne africaine des



Mission précocement terminée

clubs congolais se termine donc sur un gros constat d'échec et d'amertume. Elle a débouché sur un triste double. Après l'AC Léopards de Dolisie laissée au bord de la route dès le premier tour préliminaire de la Ligue des champions, le tour est revenu à l'AS Otohô de quitter prématurément la scène. Cette double élimination apitoie et interpelle. Faudrait-il les charger ? Ce n'est pas en soi une découverte dont quelqu'un pourrait revendiquer la paternité. Beaucoup avaient tiré la sonnette d'alarme afin d'essayer de réveiller les gros dormeurs, ceux qui se vautrent dans l'insouciance et les coups bas contre leur propre football. On pleure sur les malheurs de l'AS Otohô et de l'AC Léopards. Qu'en sera-t-il demain des Diables-Rouges U20 et A dans les éliminatoires de leurs CAN respectives (tour-

noi groupé à Brazzaville pour les U-20 et double confrontation contre l'Afrique du Sud en octobre prochain, pour les A) ? Préparons nos mouchoirs

Jean ZENGABIO

UNIFFAC

Le coup d'envoi du tournoi de l'Union des fédérations de football d'Afrique centrale (UNIFFAC) des moins de 20 ans a été lancé le 24 septembre à Brazzaville, au stade Alphonse-Massamba-Débat. Les Diables rouges du Congo ont effectué des débuts victorieux (1-0) aux dépens des Léopards de la République démocratique du Congo en match d'ouverture de la compétition qualificative à la phase finale de la CAN-U20 2025. En voici les poules : Congo, RDC et Guinée Equatoriale (Poule A), Cameroun, Gabon et RCA (Poule B).

JOURNEE MONDIALE DU NETTOYAGE DE LA PLANETE

Le CNOSC pour un environnement sans déchets

À l'instar de ses confrères en Afrique, le CNOSC (Comité national olympique et sportif congolais) a célébré la Journée mondiale du nettoyage de la planète, le vendredi 20 septembre 2024, en organisant une opération de ramassage des déchets aux alentours du Stade Président Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville. Trois centaines de sportifs issus des fédérations sportives nationales et associations affiliées ont répondu à l'appel du Comité national olympique et sportif congolais pour

partager un moment convivial et citoyen pour la propreté et la protection de l'environnement. Ils avaient prévu une tenue adaptée, et la Commission sport et environnement du CNOSC, présidée par notre consœur Ghislaine Kinouani, leur a fourni des balais, des masques, des gants, des sacs poubelles et des outils aratoires. Des sensibilisations aux bons gestes ont été assurées par des spécialistes.

Cette opération de nettoyage s'inscrit, a dit le secrétaire gé-

néral adjoint du CNOSC Jean-Baptiste Ossé, dans le cadre du protocole d'accord signé en 2020 entre l'Association des comités olympique d'Afrique (ACNOA) et Let's do It work, une organisation civique mondiale mobilisant des personnes à travers le monde entier pour se joindre aux opérations de nettoyages locales. « Il nous faut créer désormais un environnement sans déchets », a dit le secrétaire général du CNOSC. Pour le CNOSC, c'était l'occasion de « sensibiliser le grand public aux principes de mieux produire, mieux consommer et moins jeter dans la nature ».

La Journée mondiale du nettoyage a été lancée en septembre 2018 dans 150 pays tout autour du monde. C'est la deuxième fois que le CNOSC l'organise, après l'édition de 2023.

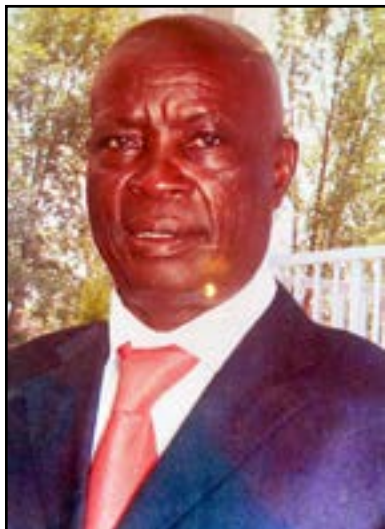
G.-S.M.

IN MEMORIAM

Jean Alfred NGALEBANI (9 septembre 2023-9 septembre 2024)

Voici un an, jour pour jour, que le Bon Dieu rappela à Lui son serviteur, le capitaine à la retraite Jean-Alfred NGALEBANI, ancien joueur des équipes de football APN, Inter Club et AS Police. Pour ce mois mémorable, les enfants NGALEBANI (Freddy, Herman, Boris, Anouck, Diane et Jorlie) prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Que son âme repose en paix



IN MEMORIAM

01 OCTOBRE 2014 - 01 OCTOBRE 2024: DIX ANS

Le 1^{er} Octobre 2014, l'Eternel rappelait à Lui, l'âme de : La Veuve KOLYARDO née MASSEFO Cécile.

En ce jubilé de la fin de sa vie terrestre, ses enfants, petits-enfants ainsi que sa proche famille biologique exhortent tous ceux qui l'ont connue, d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inscription des entreprises sur le site de l'Agence Congolaise Pour l'Emploi

www.acpe.cg

Brazzaville, le 17 septembre 2024

L'Agence Congolaise Pour l'Emploi (ACPE) informe l'ensemble des entreprises (société et établissement) opérant en République du Congo du lancement de sa nouvelle plateforme numérique. Cette initiative a pour objectif de rendre plus accessible et plus efficace l'offre de services de l'ACPE, tant pour les employeurs que pour les demandeurs d'emploi.

À cet effet, l'ACPE invite toutes les entreprises à participer à la grande campagne d'inscription des entreprises qu'elle organise, du 23 septembre au 23 octobre 2024.

Pour ce faire, les entreprises sont priées de remplir le formulaire disponible sur le lien : www.acpe.cg puis en cliquant sur le bouton « Inscription » et choisir « Entreprise » ou auprès de votre agence de proximité.

Votre inscription à la plateforme ACPE vous permettra de bénéficier des avantages suivants :

1. Accès à une base de données fiable de demandeurs d'emploi, facilitant ainsi la réponse aux besoins de recrutement ;
2. Diffusion rapide des offres d'emploi et gestion complète du processus de recrutement, jusqu'à la signature des contrats ;
3. Accompagnement personnalisé par nos conseillers spécialisés en relations entreprises, pour faciliter toutes les démarches liées au recrutement ;
4. Enregistrement et signature à distance ou en agence des contrats, que ce soit pour des subalternes, cadres nationaux ou étrangers ;
5. Demande d'autorisations temporaire et provisoire d'emploi à distance ou en agence.

En s'inscrivant, les entreprises contribuent activement à l'amélioration du marché de l'emploi en République du Congo, tout en se conformant aux obligations légales en vigueur.

Pour toute assistance ou demande de clarification, l'ACPE reste à la disposition des entreprises tout au long de cette démarche.

✉ contact@acpe.cg ☎ +242 05 204 00 00

📍 Av, Edith Lucie Bongo Ondimba
Zone industrielle M'pila - Brazzaville

🌐 www.acpe.cg | [in](#) [f](#) [x](#) [ig](#)